

# PÔLE(S) DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## AVIS ET RAPPORT



23 avril 2010

---

RÉGION  
CHAMPAGNE  ARDENNE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL



# PÔLE(S) DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## AVIS



23 avril 2010

---

RÉGION  
CHAMPAGNE  ARDENNE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL



## PÔLE(S) DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Président : **Jean-Pierre GUÉRIN**

Rapporteur : **Christophe GIRARDIN**

Séance Plénière du 23 avril 2010

**Avis adopté à l'unanimité**

Face à un changement important du contexte dans lequel évoluent l'enseignement supérieur et la recherche, le Conseil Economique et Social Régional de Champagne-Ardenne, considérant ce domaine stratégique pour le développement de la région, a jugé indispensable de se pencher sur la mise en place des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur.

### Qu'est-ce qu'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur ?

Un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur ou PRES est un regroupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (universités, centres hospitaliers universitaires, organismes de recherche, grandes écoles...), publics ou privés, français ou européens, qui décident de regrouper tout ou partie de leurs activités et de leurs moyens afin de conduire ensemble des projets d'intérêt commun.

C'est un outil, parmi d'autres, mis en place par le gouvernement en 2006, dans l'objectif de réorganiser la recherche et l'enseignement supérieur au niveau national pour une meilleure lisibilité internationale.

### Les enjeux pour la région

En Champagne-Ardenne, la recherche et l'enseignement supérieur sont portés par deux universités – Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), Université de Technologie de Troyes (UTT) – plusieurs écoles – Reims Management School (RMS), Centre Arts et Métiers ParisTech de Châlons-en-Champagne, Groupe ESC de Troyes auxquelles s'ajouteront prochainement un centre de l'École Centrale de Paris, un campus de Sciences Po, un campus de l'EPF (ex-École Polytechnique Féminine) et une unité d'AgroParisTech – et un Centre Hospitalier Universitaire.

Chacun de ces acteurs est porteur de projets et de collaborations intéressants, mais leur taille reste trop limitée pour que la recherche et l'enseignement supérieur en Champagne-Ardenne aient toujours une réelle lisibilité internationale.

**Dans un contexte de concurrence internationale de plus en plus forte, l'implication de ces acteurs dans la construction de PRES, au-delà de la seule Champagne-Ardenne, leur permettant de porter des projets communs d'envergure, est aujourd'hui une nécessité et une urgence.**

Il est indispensable de s'inscrire dans cette démarche relevant des exigences nationales pour avoir les moyens de fonctionner et de se développer. Les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur de Champagne-Ardenne ne peuvent pas se tenir à l'écart de cette démarche, bien que celle-ci ne soit pas la seule possible pour développer des projets communs.

L'enjeu de la mise en place de PRES touche à la fois la lisibilité, l'attractivité et le développement du territoire champardennais.

L'absence de cet outil structurant les acteurs régionaux autour de projets pourrait compromettre gravement l'avenir de la recherche et de l'enseignement supérieur en région.

### **Quel(s) PRES pour les acteurs de Champagne-Ardenne ?**

Pour le CESR, il est indispensable qu'un PRES ait un réel contenu et ne se limite pas à une déclaration d'intention de travailler ensemble. Il doit être porteur de projets communs articulés autour d'axes thématiques forts et permettre une meilleure approche interdisciplinaire.

Un PRES doit être évolutif notamment au niveau des thématiques des projets qu'il portera. Il doit également permettre de mettre en valeur les points d'excellence des différents acteurs, de consolider les diplômes et d'en développer de nouveaux.

Le PRES doit faire ressortir des domaines d'excellence. Les projets qu'il portera concentreront et mutualiseront un certain nombre de moyens. Pour autant, cette structuration ne doit pas remettre en

cause la diversité des enseignements dispensés par les universités et les écoles.

Pour l'instant, seule l'URCA est engagée dans un projet de PRES, avec comme partenaire l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV). L'UTT est, pour sa part, engagée dans un projet de mise en réseau avec les deux autres universités de technologie de France. Enfin, l'École Centrale de Paris et Arts et Métiers ParisTech sont déjà membres de PRES parisiens.

**Il est impératif que tous les acteurs régionaux développent des partenariats, transrégionaux, voire transfrontaliers. Dans ce cadre, la construction d'un PRES permettra une meilleure lisibilité de la Champagne-Ardenne en matière de recherche et d'enseignement supérieur.**

Le PRES ne doit pas se limiter au seul territoire régional. Il devra aussi se laisser des possibilités d'ouverture vers d'autres régions (Nord-Pas de Calais, Lorraine, ...) et vers la Wallonie.

Les projets inscrits dans les PRES dans lesquels seraient présents des acteurs régionaux devraient s'articuler avec les éléments de lisibilité existants en Champagne-Ardenne, comme le pôle de compétitivité à vocation mondiale « Industries et Agro-Ressources » (Champagne-Ardenne – Picardie) et le pôle de compétitivité « Materalia » (Champagne-Ardenne – Lorraine), sans oublier les collaborations déjà existantes à d'autres niveaux.

### **Pour les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur en Champagne-Ardenne**

---

Tous les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur rencontrés disent qu'il leur est indispensable de ne pas rester isolé tout en conservant leur identité et de s'inscrire dans une démarche de PRES dont le contenu serait défini en commun. Hormis le projet porté par l'URCA et l'UPJV, il semble que l'on n'ait pas encore franchi le cap des déclarations d'intention.

**Compte-tenu des enjeux, chacun des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur présents en Champagne-Ardenne doit maintenant s'engager dans une démarche de PRES. C'est urgent !**

Certains des acteurs présents en région sont d'ores et déjà impliqués dans un PRES car appartenant à un établissement dont le siège ne se situe pas en Champagne-Ardenne. Ils peuvent toutefois être membres associés d'un autre PRES.

Dans le cadre de la préparation d'un PRES entre l'URCA et l'UPJV, il est nécessaire que les autres acteurs présents en région s'impliquent le plus en amont possible dans les discussions permettant la définition du contenu de ce PRES.

### **Pour la Région et les autres acteurs institutionnels et économiques champardennais**

---

La Région et les autres acteurs institutionnels et économiques champardennais devront inciter les responsables de la recherche et de l'enseignement supérieur à s'impliquer dans une démarche de PRES et à le faire vivre une fois celui-ci en fonctionnement. Il s'agira également d'accompagner et faciliter, d'une part, la constitution des PRES dans lesquels seraient impliqués des acteurs régionaux et, d'autre part, la mise en œuvre de leurs actions, tout particulièrement pour celles permettant une meilleure lisibilité de la recherche et de l'enseignement supérieur de la Champagne-Ardenne.

Le soutien à apporter doit aussi bien être financier que politique (portage).





# PÔLE(S) DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## RAPPORT



23 avril 2010

---

RÉGION  
CHAMPAGNE  ARDENNE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL



---

## Sommaire

<b>LA DÉMARCHE .....</b>	<b>1</b>
<b>I. Origine et méthode.....</b>	<b>1</b>
1. Origine.....	1
2. Un travail en deux phases.....	1
<b>II. Le groupe de travail .....</b>	<b>2</b>
<b>III. Les personnes rencontrées.....</b>	<b>3</b>
<b>LE CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
<b>I. L'autonomie des universités.....</b>	<b>5</b>
<b>II. L'opération campus .....</b>	<b>8</b>
<b>III. Stratégie nationale de recherche et d'innovation .....</b>	<b>10</b>
<b>IV. Le grand emprunt .....</b>	<b>12</b>
<b>V. Les réseaux thématiques de recherche avancée .....</b>	<b>14</b>
<b>VI. Les instituts Carnot .....</b>	<b>16</b>
<b>VII. Les pôles de compétitivité.....</b>	<b>19</b>
<b>ORIGINE ET DÉFINITION DES PRES .....</b>	<b>21</b>
<b>I. L'origine des PRES.....</b>	<b>21</b>
<b>II. Objectifs et statuts des PRES .....</b>	<b>21</b>
<b>III. Les conditions pour la constitution d'un PRES.....</b>	<b>23</b>
<b>IV. Géographie des PRES .....</b>	<b>23</b>
<b>V. Les types d'action des PRES.....</b>	<b>23</b>
<b>VI. Les moyens.....</b>	<b>24</b>
<b>LA MISE EN PLACE DE PRES EN FRANCE.....</b>	<b>27</b>

**LES OPPORTUNITÉS POUR LA CHAMPAGNE-ARDENNE .....31**

- I. Les enjeux..... 31**
  - 1. Lisibilité, attractivité et développement..... 31
  - 2. Avenir de la recherche et de l'enseignement supérieur sur certains territoires ..... 31
- II. Les acteurs concernés en région ..... 32**
- III. La position des acteurs régionaux rencontrés ..... 35**
  - 1. Arts et Métiers ParisTech..... 35
  - 2. Ecole Centrale Paris..... 36
  - 3. Groupe Ecole Supérieure de Commerce (ESC) Troyes..... 38
  - 4. Reims Management School (RMS)..... 40
  - 5. Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) ..... 42
  - 6. L'Université de Technologie de Troyes (UTT) ..... 43

**SIGLES UTILISÉS.....47**

**BIBLIOGRAPHIE .....49**

**ANNEXES .....51**

# LA DÉMARCHE

## I. ORIGINE ET MÉTHODE

### 1. Origine

En 2006, la loi de programme pour la recherche a créé les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), nouvel outil de coopération entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Lors de sa réunion du 5 février 2009, le bureau du Conseil Economique et Social Régional (CESR) a décidé d'engager une première phase de travail sur les PRES.

### 2. Un travail en deux phases

#### ➤ Première phase des travaux

Elle a consisté en une étude visant à mieux connaître les possibilités qu'ils offrent ainsi que les PRES déjà existants et ceux en projet. Elle a permis de répondre aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'un PRES ?
- Quelles sont les conditions pour sa constitution ?
- Quel périmètre géographique possible ? Quelle continuité géographique entre territoires concernés ? Quelles possibilités offertes par rapport à l'international ?
- Quels PRES et projets de PRES existent à l'heure actuelle ? Quel est leur état d'avancement ? Quels enseignements tirer des démarches engagées ?
- Quelles sont les possibilités offertes aux universités de Champagne-Ardenne ?
- Comment s'inscrivent les PRES dans la politique nationale actuelle pour l'enseignement supérieur et la recherche ? Quelles sont les perspectives dessinées par cette politique ?

Ce travail avait été confié à la 8<sup>ème</sup> commission du CESR élargie à Messieurs BONENFANT, HEYDECKER, POSSEME, ROTHIER et YON.

Il s'est appuyé sur le travail d'une étudiante-stagiaire de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, Alexia VONGNAKHONE qui a effectué une recherche documentaire sur les PRES et pris contact avec les responsables de certains de ceux qui étaient alors déjà constitués ou en cours de constitution pour mieux appréhender la démarche, les types de contenus et les modes de gouvernances des PRES.

#### ➤ Deuxième phase des travaux

Poursuite des travaux sur les PRES par une autosaisine portant sur la mise en place d'un tel outil au niveau régional.

## II. LE GROUPE DE TRAVAIL

Pour mener à bien cette autosaisine, le CESR a mis en place un groupe de travail composé de quinze de ses membres et un comité de pilotage composé de quatre membres du groupe de travail.

Le **groupe de travail** était composé des personnes suivantes :

<b>Membres</b>	<b>Organisme représenté au CESR</b>
Marie-Claude BRIET-CLEMONT	Union Régionale CFDT
Jean-Marie CAILLIEZ	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)
Evelyne CHARTON	Union Régionale Force Ouvrière
Jean-Pierre CHERAIN	CARINNA (Agence pour la recherche et l'innovation en Champagne-Ardenne)
Ghislain de MONTGOLFIER	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC)
Christophe GIRARDIN	Conseil Fédéral Régional FSU
Jean-Pierre GUERIN	MEDEF Champagne-Ardenne
Jacques HEYDECKER	Personnalité Qualifiée
Gérard LAPIE	Pôle Industries et Agro-Ressources (IAR)
Didier LASSAUZAY	Comité Régional CGT Champagne-Ardenne
Gérard MAHOT	Chambre Régionale d'Agriculture
Corinne MARCHAL	Union Régionale CFDT
Serge ROTHIER	Comité Régional Olympique et Sportif Champagne-Ardenne
Michel RUDENT	Union Nationale des Associations des Professions Libérales et section régionale de la Chambre Nationale des Professions Libérales
Patrick TASSIN	Comité Régional CGT Champagne-Ardenne
Jean-Marie THOMAS	Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM)
Daniel YON	Comité de Liaison de l'Environnement

Le **comité de pilotage** réunissait :

Jean-Pierre GUÉRIN (Président), Christophe GIRARDIN (Rapporteur), Patrick TASSIN et Daniel YON

Le groupe de travail et le comité de pilotage ont été assistés dans leurs travaux par Emmanuelle NAFFRECHOUX, secrétaire générale adjointe, Stéphane GALLOU, documentaliste, et Evelyne MARTIN, assistante.

### III. LES PERSONNES RENCONTRÉES

Le groupe de travail a essentiellement basé ses réflexions sur les échanges avec les personnes qu'il a pu rencontrer sur les thématiques suivantes :

François BONVALET	Directeur Général du Groupe Reims Management School (RMS)
Michel HERBIN	Directeur du Centre d'Enseignement et de Recherche de Châlons-en-Champagne des Arts et Métiers ParisTech
Arsène ISAMBERT	Directeur du département procédés de l'École Centrale Paris
Lotfi KAROUI	Directeur de la Recherche et de la Valorisation des Connaissances du Groupe École Supérieure de Commerce (ESC) Troyes
Christian LERMINIAUX	Université de Technologie de Troyes (UTT)
Richard VISTELLE	Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)
Gérard MARY	Ancien Président de l'URCA
Jacques MEYER	Vice-Président du Conseil Régional chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche





## LE CONTEXTE

Le contexte dans lequel évoluent les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche connaît des changements importants depuis quelques années. Outre le fait de faire face à une concurrence internationale accrue tant en termes de recherche que de recrutement de leurs étudiants et de leurs enseignants et chercheurs, ils doivent intégrer les dispositions prises par le gouvernement français concernant leur organisation et leur gouvernance.

Ainsi, la Loi sur la recherche de 2006 fait évoluer l'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur par la création de nouveaux outils de coopération, le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) et le Réseau Thématiques de Recherche Avancée (RTRA), et de nouvelles formes juridiques d'organismes, l'Établissement Public de Coopération Scientifique (EPCS) et la fondation de coopération scientifique. Ils s'ajoutent aux instituts Carnot et aux pôles de compétitivités. Vient ensuite, en 2007, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités qui vise à accroître leur autonomie.

Ces évolutions s'accompagnent d'un accroissement et de nouveaux modes de répartition des moyens de l'État consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur : création de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), agence de financement de projets de recherche via des appels à projets, mise en place de l'Opération campus, attribution de crédits dans le cadre du grand emprunt.

### I. L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS

En 2007, la loi<sup>1</sup> relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), couramment appelée loi sur l'autonomie des universités, a doté les universités d'une nouvelle organisation et de nouvelles compétences.

Elles acquièrent ainsi :

- de nouvelles compétences en matière de gestion budgétaire : les universités autonomes disposent d'un budget global ;
- de nouvelles responsabilités en matière de gestion des ressources humaines avec, entre autres, la possibilité de recruter des contractuels, sur contrat à durée déterminée ou indéterminée ;
- une nouvelle mission : l'insertion professionnelle des étudiants.

La loi du 10 août 2007 sur l'autonomie des universités prévoit que toutes les universités françaises seront autonomes à l'horizon 2012. 18 universités sont autonomes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et 33 autres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cela représente plus de 60 % des universités.

<sup>1</sup> Loi n°2007-1199 du 10 août 2007.

### Les Universités selon leur date de passage à l'autonomie

Les 18 universités autonomes au **1<sup>er</sup> janvier 2009** : les universités d'Aix-Marseille 2, de Cergy-Pontoise, de Clermont-Ferrand 1, de Corte, de La Rochelle, de Limoges, de Lyon 1, de Marne-la-Vallée, de Montpellier 1, de Mulhouse, de Nancy 1, de Paris 5, de Paris 6, de Paris 7, de Saint-Etienne, de Strasbourg, de Toulouse 1 et **de Troyes**.

Les 33 universités autonomes au **1<sup>er</sup> janvier 2010** : les universités d'Aix-Marseille 1, d'Aix-Marseille 3, d'Angers, d'Avignon, de Besançon, de Bordeaux 1, de Bordeaux 2, de Brest, de Clermont-Ferrand 2, de Compiègne, de Dijon, de Grenoble 1, de Lille 2, de Littoral, de Lorient, de Lyon 3, de Metz, de Montbéliard, de Montpellier 2, de Nantes, de Nice, de Paris 2, de Paris 11, de Paris 12, de Paris 13, de Pau, de Poitiers, de Rennes 1, de Rennes 2, de Toulouse 3, de Tours, de Valenciennes, de Versailles-Saint-Quentin. A ces 33 universités, s'ajoutent 6 établissements d'enseignement supérieur : l'École normale supérieure d'Ulm, l'École normale supérieure de Lyon, l'École normale supérieure Lettres et sciences humaines de Lyon, l'Institut national polytechnique de Grenoble, l'Institut national polytechnique de Lorraine et l'Institut national polytechnique de Toulouse.

Les 19 universités auditées pour un passage à l'autonomie **en 2011 et 2012** : les universités d'Amiens, d'Arras, d'Antilles-Guyane, de Caen, de Chambéry, de Grenoble 2, de Lille 1, de Lille 3, de Lyon 2, de Nîmes, d'Orléans, de Paris 1, de Paris 3, de Polynésie française, **de Reims**, de Réunion, de Rouen, de Toulon, de Toulouse 2.



## Carte des universités autonomes au 1<sup>er</sup> janvier 2010



Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - juillet 2009

## II. L'OPÉRATION CAMPUS

Lancée par le gouvernement en février 2008, l'opération campus est un plan d'intervention sur l'immobilier universitaire. Il s'agit « *de faire émerger des campus d'excellence qui seront la vitrine de la France et renforceront l'attractivité et le rayonnement de l'université française* ».

L'objectif affiché est de faire émerger dix campus d'excellence. Les projets de campus retenus sont ceux d'Aix-Marseille, de Bordeaux, de Grenoble, de Lyon, de Paris-Aubervilliers, de Montpellier, du Plateau de Saclay, de Strasbourg, de Toulouse et des universités parisiennes. Les Campus de Lille et Lorraine ont également été retenus.

A ces douze campus à visibilité internationale, s'ajoutent neuf autres campus qui ont été retenus afin d'être accompagnés par l'État : cinq projets en tant que « campus prometteurs » (Créteil-Marne-la-Vallée, Bretagne, Nantes, Nice-Sofia Antipolis et Clermont-Ferrand) et quatre autres projets comme « campus innovants » (Valenciennes, le Havre, Cergy, Dijon).

75 millions d'euros ont été dégagés sur le plan de relance pour financer les études préalables aux projets Campus. Le début des travaux est prévu pour mi-2012, avec un objectif de livraison en 2015.

### CRÉDITS ANNONCÉS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION CAMPUS

Plus de 5 Mds € pour les 12 campus d'excellence

260 M€ pour 9 campus prometteurs et innovants

(30 ou 50 M€ par campus prometteur, 20 M€ par campus innovant et 7,8 M€ pour les études préalables)

110 M€ pour le projet « Campus Grand Lille » (15 septembre 2009)

350 M€ pour le campus « Université de Toulouse » (10 septembre 2009)

450 M€ pour le projet « Condorcet-Paris-Aubervilliers » (3 septembre 2009)

400 M€ pour le campus de Grenoble (21 juillet 2009)

70 M€ pour le projet « Campus Lorrain » (3 juin 2009)

325 M€ pour le campus « Université Montpellier - Sud de la France » (27 mai 2009)

500 M€ pour le projet « Aix-Marseille Université » (11 mai 2009)

475 M€ pour le campus de Bordeaux (6 mai 2009)

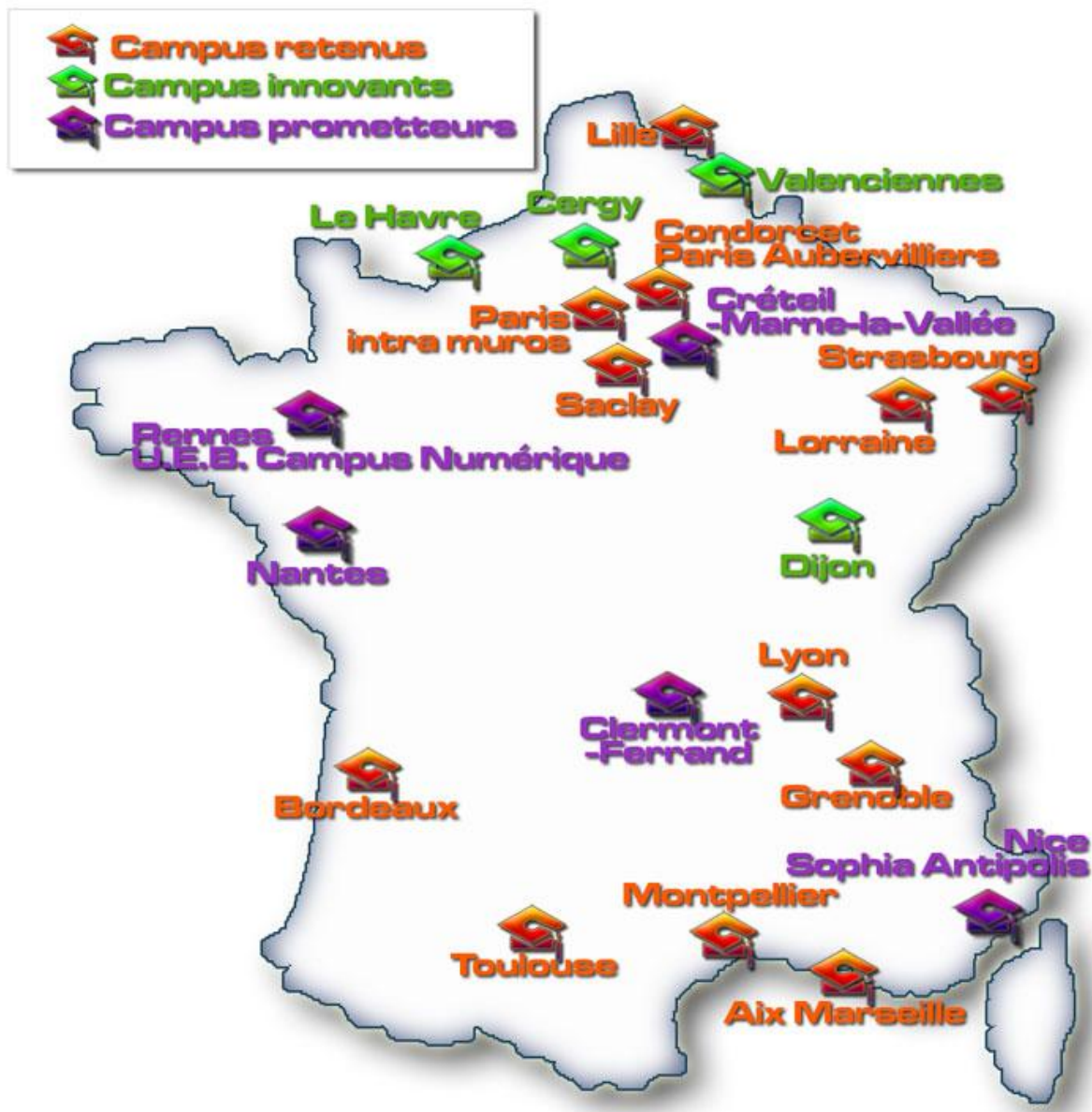
850 M€ pour le campus du plateau de Saclay (29 avril 2009)

375 M€ pour le projet « Université de Strasbourg » (5 février 2009)

575 M€ pour le projet « Lyon Cité Campus » (15 janvier 2009)

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

## L'OPÉRATION CAMPUS : LES PROJETS RETENUS



Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche



### III. STRATÉGIE NATIONALE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

Le rapport général sur la stratégie nationale de recherche et d'innovation est un document de référence qui définit de grandes orientations et doit permettre au gouvernement de fixer les priorités budgétaires de l'État, qui seront déclinées dans les contrats d'objectifs des organismes de recherche et dans la programmation de l'Agence Nationale de la Recherche.

*« Si la connaissance est la finalité première de la recherche, cette dernière a également pour objectif de répondre aux besoins et attentes de la société. A travers les innovations qu'elle suscite et les politiques publiques qu'elle éclaire, la recherche contribue au développement technologique, à la croissance économique, à la santé, à la qualité de vie et au bien-être des citoyens, ainsi qu'à l'enrichissement humain et culturel de notre société. Dès lors, l'élaboration d'une stratégie nationale de recherche et d'innovation constitue l'une des responsabilités majeures de l'État. »*

La lecture de ce rapport permet de dégager les axes de prospective nationale, mais placé dans un contexte européen et de concurrence internationale. La préface de ce rapport, rédigée par Madame Valérie PÉCRESSE, met en exergue trois points présentés comme des défis pour l'avenir de la France (horizon 2050) :

*« Ainsi la **révolution verte** est-elle désormais plus qu'une ardente obligation : l'urgence environnementale est là, les conséquences du changement climatique sont à présent visibles. »*

*« Ainsi la **révolution des technologies de l'information** est-elle devenue une réalité. Elle transforme déjà notre vie quotidienne. Demain, les technologies numériques seront la source de notre croissance : partout dans le monde, la course à l'innovation est lancée. »*

*« Ainsi le **vieillessement de la population nationale et des pays de l'OCDE, et son accroissement mondial**, sont-ils des tendances lourdes. Pour chaque individu, il s'agit pour le premier d'un progrès majeur – dû à la médecine, la pharmacologie, l'alimentation, la gestion de l'économie, la prévention des risques – à la condition que la qualité de vie ne soit pas la première victime de l'allongement de la durée de nos existences. »*

La recherche et l'innovation devront répondre à ces trois défis.

*« C'est pourquoi j'ai souhaité que notre pays se donne **une stratégie nationale de recherche et d'innovation** construite autour de quatre piliers fondateurs :*

- *il s'agit d'abord d'une **stratégie** fondée sur l'analyse des grands défis de demain, qui sont autant de priorités pour la recherche française ;*
- *c'est une stratégie véritablement **nationale** : ses priorités seront donc définies à partir des besoins cardinaux de la Nation, pour réaffirmer la valeur sociale de la recherche et de l'innovation, et renouer le dialogue entre science et société ;*
- *elle est d'abord tournée vers la **recherche** : les priorités qu'elle fixe auront donc toute leur place dans la programmation des organismes de recherche, qui feront vivre cette stratégie ;*
- *elle doit permettre de transformer la recherche en **innovation**, en renforçant le continuum interactif entre recherche et besoins marchands et sociétaux, qui conduit à une dynamique permanente entre les découvertes fondamentales et leurs applications technologiques, ainsi que leur diffusion au sein de nos universités et grandes écoles ».*

Sur ces principes, le rapport définit cinq piliers directeurs et trois axes prioritaires de recherche.

Les cinq piliers fondateurs sont :

- **la recherche fondamentale** est indispensable à toute société de la connaissance. Elle doit être promue dans toutes ses dimensions, en particulier dans le cadre des très grandes infrastructures de recherche. C'est un choix politique ;
- **une recherche ouverte à la société et à l'économie** est le gage de la croissance et de l'emploi. **L'impératif de compétitivité** qui s'impose à notre pays implique de rénover, dans le sens d'une confiance et d'une coopération accrue, le lien entre les institutions publiques de recherche et les entreprises, sur des objectifs concrets, à moyen et long terme. Cette vision globale implique de promouvoir une **société innovante**, dans laquelle l'innovation est non seulement acceptée, mais générée et portée par la communauté des citoyens ;
- **une meilleure maîtrise des risques et un renforcement de la sécurité** sont particulièrement importants dans notre société ; ils doivent donc être des dimensions privilégiées de l'innovation, sociale et culturelle autant que technologique ;
- **les sciences humaines et sociales** doivent avoir un rôle majeur au sein de tous les axes prioritaires ; elles participent notamment à la construction des interfaces interdisciplinaires dans tous les domaines clés ;
- **la pluridisciplinarité** est indispensable pour permettre les approches les plus innovantes et les plus adaptées aux enjeux de notre société.

Il est intéressant de souligner la place que prennent les sciences humaines dans ce schéma, et la nécessaire pluridisciplinarité des approches, éléments qui peuvent constituer des atouts pour les universités en Champagne Ardenne et en Picardie.

Les trois axes prioritaires sont :

Axe prioritaire n°1 : la santé, le bien-être, l'alimentation et les biotechnologies

La demande de la société en matière de recherche sur la santé est croissante et ces domaines sont porteurs de nombreuses opportunités de développement économique pour les entreprises françaises, aussi bien dans le secteur pharmaceutique que pour les nouvelles technologies de la santé.

Axe prioritaire n°2 : l'urgence environnementale et les écotechnologies

Alors que les effets de l'activité de l'homme sur les équilibres globaux de la planète deviennent aujourd'hui visibles, il est urgent d'innover pour assurer un développement plus durable à l'humanité.

Axe prioritaire n°3 : L'information, la communication et les nanotechnologies

Alors que les technologies de l'information et de la communication sont à l'origine d'une troisième révolution industrielle qui a transformé notre vie quotidienne, certains annoncent déjà la quatrième révolution industrielle avec l'arrivée des nanotechnologies dans l'ensemble des produits manufacturés. Nos entreprises doivent absolument réussir ces révolutions qui sont aussi des opportunités majeures pour lutter contre l'exclusion ou développer des technologies décarbonées. Pour assurer la sécurité et la liberté de tous,

l'usage même de toutes ces technologies devra également faire l'objet de travaux de recherche et d'une réglementation adaptée.

Notons que pour l'ensemble de ces trois axes, la Champagne-Ardenne a des atouts indéniables : le Pôle « Industrie et Agro-Ressources » à vocation mondiale, en recherche sur les biotechnologies et écotechnologies, l'Université de Technologie de Troyes en recherche sur les nanotechnologies, par exemple.

Le rapport précise que *« ces cinq principes directeurs et ces trois axes prioritaires de recherche, présentés dans ce document, constituent la référence pour définir l'allocation des moyens du budget de l'État et la programmation thématique de la recherche en France. L'identification d'orientations claires encouragera une coordination simplifiée des acteurs de la recherche pour une recherche plus efficace et plus compétitive. Elle permettra d'accroître la coopération public-privé, pour que la recherche irrigue mieux les milieux économiques. »*

## IV. LE GRAND EMPRUNT

Dans ce cadre, l'enseignement supérieur et la recherche sont affichés comme les premières grandes priorités nationales et devraient bénéficier d'un financement de 18 milliards d'euros.

**En matière d'enseignement supérieur**, les investissements proposés portent sur :

➤ **Les campus d'excellence**

L'objectif est de faire *« émerger des sites d'excellence, visibles au plan mondial »* en apportant un financement particulier pour 5 à 10 campus d'excellence. Ceux-ci devront *« réunir sur un site ou une grande région, les meilleures écoles doctorales et les équipes de recherche d'excellence, les meilleures grandes écoles, et ce dans un partenariat étroit avec l'environnement économique »*. Les campus qui seront retenus dans le cadre d'un appel à projet recevront une dotation en capital qui pourra aller jusqu'à 1 milliard d'euros.

➤ **L'opération campus**

Le grand emprunt contribuera au financement de l'opération campus.

➤ **Le campus de Saclay**

L'objectif est de faire de ce campus *« le plus important campus scientifique et technologique européen »* en attribuant à cette opération un milliard d'euros, en plus de la dotation de 850 millions d'euros déjà prévue au titre de l'opération campus. Ceci permettrait tous les regroupements d'écoles, de l'Université de Paris 11 et autres institutions prévus.

**En matière de recherche**, les investissements proposés portent sur :

➤ **Les laboratoires d'excellence**

L'objectif est de donner des moyens d'action des laboratoires de recherche d'excellence qui seraient situés hors des campus d'excellence. Les moyens accordés dans ce cadre devront servir à des recrutements de très haut niveau ou à des projets d'équipements.

➤ **Les équipements de recherche**

Cette action vise l'investissement dans des équipements de recherche de valeur intermédiaire.



### ➤ La santé et les biotechnologies

Ces deux grands domaines d'action bénéficieront de financements dans le cadre du grand emprunt pour « *une modernisation de la recherche médicale par la création d'instituts hospitalo-universitaires et le développement des biotechnologies dans tous leurs domaines d'application* ». Sont ainsi concernées les biotechnologies, l'agronomie, la bio-informatique et la nanobiotech avec :

- le lancement de programmes de recherche dans le domaine de la génétique, et des biotechnologies blanches ;
- la mise en place des plates-formes technologiques dédiées ou éventuellement pour la bioinformatique partagées avec les autres secteurs de la biologie ;
- la réalisation de démonstrateurs préalables au développement industriel à initier des filières : biocarburants, chimie verte, pratiques agricoles ;
- dans le cadre du plan sur les nanotechnologies, l'intensification de l'effort dans le champ de la santé et des biotechnologies et la mise en place de plates-formes de transfert de technologie.

### ➤ La valorisation de la recherche et l'innovation

Sont prévus :

- La création d'un fonds national de valorisation, doté d'1 milliard d'euros, qui aura pour rôle « de financer les actions de valorisation de la recherche publique et le processus de transfert de technologie ». Il permettra, d'une part, le financement, sur appel à projets, de sociétés de valorisation de grands pôles d'excellence et, d'autre part, le renforcement des structures de thématiques rattachées aux organismes nationaux.
- La mise en place d'un fonds de 500 millions d'euros, dont les produits procureront un financement autonome et pérenne aux instituts Carnot.
- Deux milliards d'euros consacrés à l'innovation technologique avec pour objectif de « *créer des instituts de recherche technologiques qui seront des plates-formes interdisciplinaires rassemblant les compétences de l'industrie et de la recherche publique* » avec un co-investissement du secteur privé.

<b>FINANCEMENTS PAR LE GRAND EMPRUNT</b>	
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>10 Mds €</b>
dont Campus d'excellence	7,7 Mds €
Opération Campus	1,3 Md €
Saclay	1 Md €
<b>Recherche</b>	<b>8 Mds €</b>
dont Laboratoires d'excellence	1 Md €
Équipements de recherche	1 Md €
Santé et biotechnologies	2,5 Mds €
Valorisation de la recherche publique	3,5 Mds €

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

## V. LES RÉSEAUX THÉMATIQUES DE RECHERCHE AVANCÉE

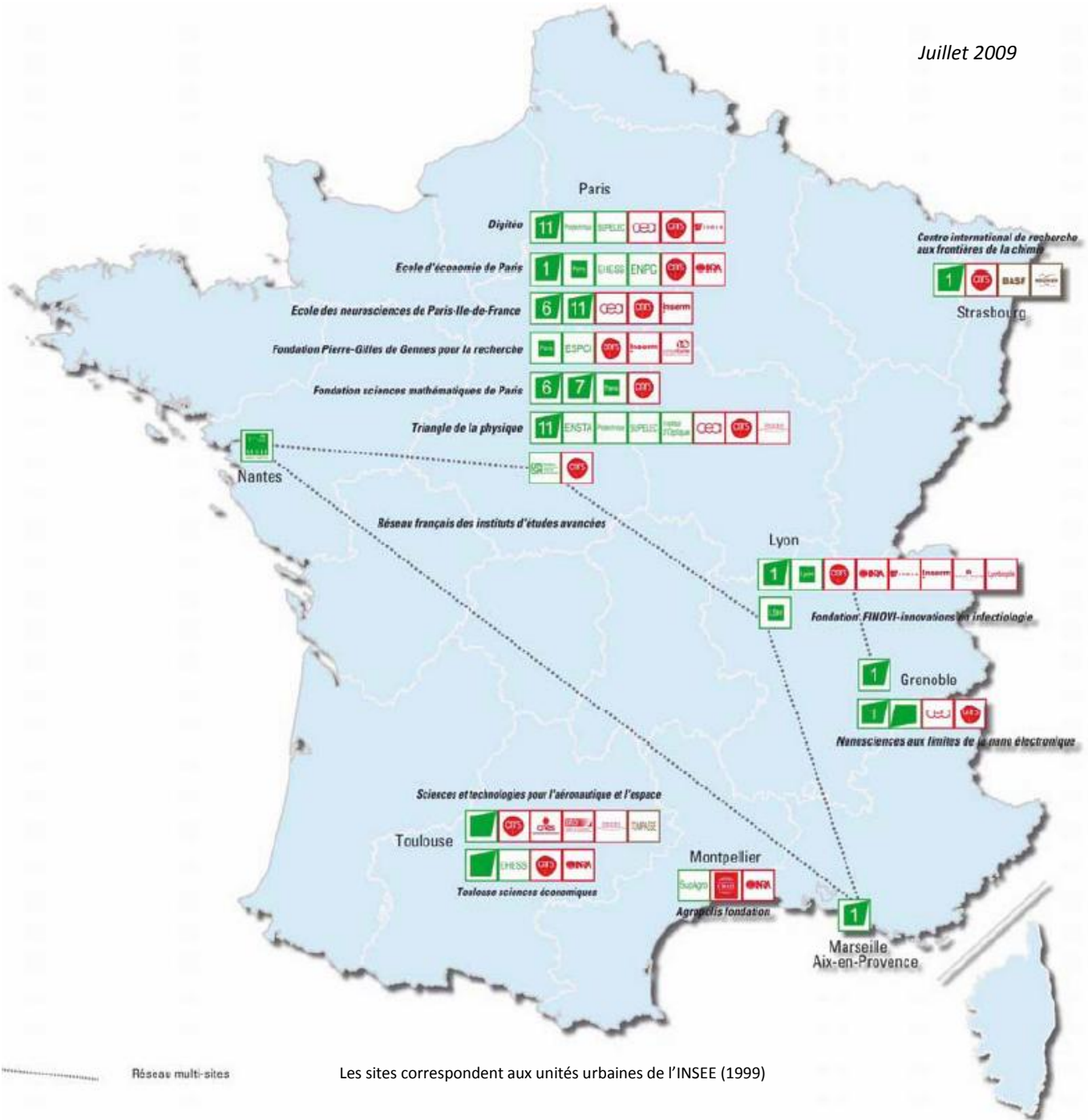
Les Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA) ont pour but de « *rassembler, autour d'un noyau dur d'unités de recherche proches géographiquement, une masse critique de chercheurs de très haut niveau, fédérés dans le cadre d'une stratégie partagée autour d'un objectif scientifique commun* ». Ils regroupent plusieurs établissements de recherche et d'enseignement supérieur publics ou privés et éventuellement des entreprises collaborant dans un ou plusieurs domaines de recherche.

Il existe 13 RTRA, créés en 2009 :

- Digiteo,
- École d'économie de Paris,
- École des neurosciences de Paris Île-de-France,
- Fondation Pierre-Gilles de Gennes pour la recherche,
- Fondation sciences mathématiques de Paris,
- Triangle de la physique,
- Réseau français des instituts d'études avancées,
- Centre international de recherche aux frontières de la chimie,
- Innovations en infectiologie,
- Fondation Sciences et technologies pour l'aéronautique et l'espace,
- Toulouse School of Economics (TSE),
- Agropolis Fondation,
- Nanosciences aux limites de la nanoélectronique.

# LES RÉSEAUX THÉMATIQUES DE RECHERCHE AVANCÉE

Juillet 2009



**Etablissements d'enseignement supérieur**

- Université
- Institut national polytechnique
- Ecole normale supérieure
- Autres établissements
- Maison des sciences de l'Homme**
- Fondation MSH
- MSH Ange Guérin

**Organismes de recherche**

- Commissariat à l'énergie atomique
- Centre national d'études spatiales
- Centre national de la recherche scientifique
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- Institut Curie
- Institut national de la santé et de la recherche médicale

- Institut national de recherche agronomique
- Institut national de recherche en informatique et automatique
- Institut Pasteur
- Institut de recherche pour le développement
- Office national d'études et de recherches aérospatiales
- Lyonbiopôle

**Entreprises**

- BASF
- Bruker France
- TOMPASS

Source : MESR Réalisation : MESR – DGSIP/DGRI – SDIES

## VI. LES INSTITUTS CARNOT

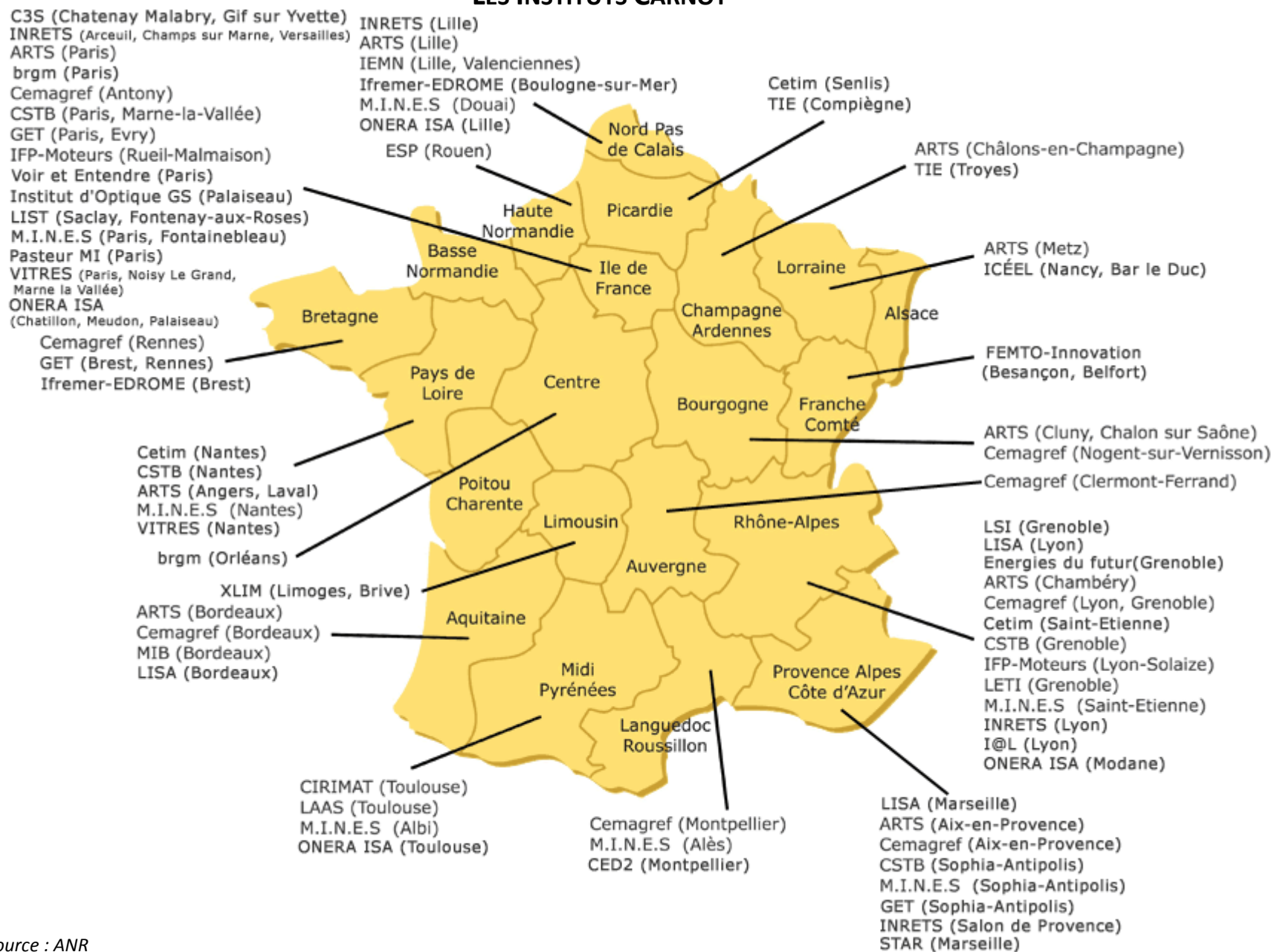
Le dispositif Carnot vise « à reconnaître la capacité de structures de recherche effectuant des missions d'intérêt général à collaborer efficacement avec des partenaires socio-économiques, notamment avec des entreprises, et tout en renforçant leur visibilité, à accorder à celles-ci des moyens financiers supplémentaires (par rapport à leur dotation budgétaire) qui les soutiendront pour pérenniser leurs compétences scientifiques et technologiques et pour développer et professionnaliser leurs relations partenariales ».

33 structures labellisées Carnot, appelées « instituts Carnot », ont été sélectionnées dans le cadre d'appels à projets faits en 2005 et 2006.

Deux de ces instituts impliquent des acteurs de Champagne-Ardenne :

- L'Institut « **Actions de Recherche pour la Technologie et la Société** » (ARTS) porté par Arts et Métiers ParisTech et l'Association ARTS (Association de Recherche Technologie et Sciences), associées aux établissements partenaires de leurs laboratoires de recherche, CNRS, Université Paul Verlaine de Metz, Université des Sciences et Technologies de Lille (USTL), École Centrale de Lille et École des Hautes Études d'Ingénieur (HEI). Il regroupe 23 laboratoires de recherche, dont le Laboratoire de Mécanique et Procédés de Fabrication (LMPF) du Centre Arts et Métiers ParisTech de Châlons-en-Champagne, autour de trois grands axes de recherche : « mécanique, matériaux, procédés », « fluide et systèmes énergétiques » et « conception, industrialisation, risque, décision ».
- L'Institut « **Universités de Technologie et innovation pour l'entreprise** » (UT) associant l'Université de Technologie de Troyes (UTT) et l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) pour une recherche partenariale sur quatre grands thèmes : « l'homme équipé : prothèses mécaniques et cognitives », « chimie verte et développement durable », « risque : de l'information à la décision » et « transport intelligent, sûr et robuste ».

## LES INSTITUTS CARNOT



Source : ANR

## LES INSTITUTS CARNOT

ARTS	Actions de Recherche pour la Technologie et la Société	Ifremer-EDROME	Exploration et exploitation Durable des Ressources Océaniques Minérales et Énergétiques
brgm	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	INRETS	Institut National de la Recherche sur les Transports et leur Sécurité
C3S	Centrale-Supélec Sciences des Systèmes	Institut d'Optique Graduate School	
CEA LETI	Laboratoire d'Électronique et de Technologies de l'Information	Institut TELECOM-EURECOM Source d'Innovation en TIC	
CEA LIST	Laboratoire d'Intégration des Systèmes et des Technologies	LAAS	Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes
CED2	Chimie, Environnement et Développement Durable	LISA	Lipides pour l'Industrie et la Santé
Cemagref	Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement	LSI	Logiciels et Systèmes Intelligents
Cetim	Centre Technique des Industries Mécaniques	M.I.N.E.S	Méthodes Innovantes pour l'Entreprise et la Société
CIRIMAT	Centre Inter universitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux	MIB	Materials and systems Institute of Bordeaux
CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment	ONERA-ISA	Ingénierie des Systèmes Aérospatiaux
Énergies du futur		Pasteur MI	Pasteur Maladies Infectieuses
ESP	Énergie et Systèmes de Propulsion	STAR	Science et Technologie pour les Applications de la Recherche
FEMTO-Innovation	Franche-Comté Électronique Mécanique Thermique et Optique-Innovation	UT	Universités de technologie et innovation pour l'entreprise.
I@L	Ingénierie@Lyon	VITRES	Innovation dans la Ville, les Infrastructures de Transports, les Réseaux, l'Environnement et les Services
ICÉEL	Institut Carnot Énergie et Environnement en Lorraine	Voir et Entendre	
IEMN	Institut d'Électronique et de Microélectronique et de Nanotechnologie	XLIM	
IFP-Moteurs	Institut Français du Pétrole-Moteurs		

Source : <http://www.instituts-carnot.eu/>



## VII. LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Les pôles de compétitivité visent la mise en réseau des entreprises, de la recherche publique et de l'enseignement supérieur pour favoriser la recherche et l'innovation.

Un pôle de compétitivité est « *sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s)* ».

Les pôles de compétitivité ont été créés dans le cadre d'appels à projets et sont 71 depuis le 5 juillet 2007. Deux de ces pôles de compétitivité sont portés par la Champagne-Ardenne :

- Le pôle de compétitivité à vocation mondiale « **Industries et Agro-Ressources** » (IAR) (Champagne-Ardenne – Picardie).  
Créé en 2005, le pôle a quatre domaines d'actions stratégiques regroupés sous le concept de bioraffinerie : les bioénergies, les agromatériaux, les biomolécules et les ingrédients végétaux. Il a pour objectif « *de réunir les compétences et les technologies d'extraction, de transformation et de formulation des composants de la biomasse, permettant d'effectuer toutes les étapes depuis le laboratoire jusqu'au développement industriel, d'un projet innovant s'inscrivant dans une perspective de développement durable* ».
- Le pôle **Materialia** (Champagne-Ardenne – Lorraine).  
Issu de la fusion du pôle de compétitivité lorrain MIPI (Matériaux Innovant Produits Intelligents) et du pôle champardennais P2MI (Procédés de Mise en Œuvre des Matériaux Innovants) en 2009, le pôle est centré sur les matériaux structurants et les procédés de mise en œuvre au travers de quatre marchés prioritaires : l'énergie, l'aéronautique, l'automobile et le médical. Il a pour objectif de développer « *l'excellence technologique de ses territoires sur les techniques clés* » liées à la métallurgie et les procédés, aux nanomatériaux, aux composites, aux nouveaux procédés de fabrication et au développement durable.

## LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ





# ORIGINE ET DÉFINITION DES PRES

## I. L'ORIGINE DES PRES

Un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur ou PRES (Art. L.344-1 du Code de la recherche) est un regroupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (universités, centres hospitaliers universitaires, organismes de recherche, grandes écoles...), publics ou privés, français ou européens, qui décident de regrouper tout ou partie de leurs activités et de leurs moyens afin de conduire ensemble des projets d'intérêt commun.

En vue de mettre fin à l'émiettement de la carte universitaire et de recherche, la création de PRES avait été proposée par une partie des enseignants-chercheurs lors des États généraux de la recherche de 2004. Ils posaient le constat suivant: *« Avec plus de 20 organismes de recherche (EPST<sup>2</sup> et EPIC<sup>3</sup>), plus de 80 universités et des dizaines d'écoles, le potentiel de recherche et d'enseignement supérieur français donne une image très dispersée. À l'heure de l'harmonisation européenne, il est important de proposer un cadre souple ayant vocation à structurer cet ensemble d'une manière plus satisfaisante. C'est dans cet esprit que nous proposons la création des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur, unités fonctionnelles pluridisciplinaires, assurant à l'échelle d'une aire géographique des missions de formation, de recherche et de valorisation »<sup>4</sup>.*

Les PRES ont été institués deux ans plus tard par la **loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006**.

## II. OBJECTIFS ET STATUTS DES PRES

Le rapport national sur les politiques de recherche et de formations supérieures (annexe au Projet de Loi de Finance 2007) précise que *« Les pôles seront des outils de mutualisation des activités et des moyens des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche proches géographiquement »*. La loi de programme pour la recherche (2006) en créant les PRES, a donc doté les établissements d'un nouvel instrument de coopération.

<sup>2</sup> Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique

<sup>3</sup> Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial

<sup>4</sup> Rapport des États généraux de la recherche de 2004 (p.38-40; II.2.4.c Créer des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur).

Autrement dit, il s'agirait de permettre aux membres des PRES d'agréger leurs forces afin d'atteindre un niveau de visibilité internationale auquel, livrés à leurs seules forces, ils ne pourraient actuellement prétendre.

Cette notion de lisibilité internationale des universités a vu son acuité renforcée avec la publication du classement de Shanghai<sup>5</sup> qui, avec toutes les précautions nécessaires concernant la lecture et l'interprétation d'une telle enquête internationale faite selon les seuls critères anglo-saxons, donne une position moyenne des universités françaises (en 2008 : Paris VI (43<sup>e</sup>), Paris 11 (49<sup>e</sup>), ENS Paris (73<sup>e</sup>), ...). La constitution des PRES répond essentiellement au problème constitué par les classements internationaux des établissements d'enseignement et de recherche. Ainsi, selon Le Figaro, « *Paris VI, le leader français actuel, qui est en train de mettre en place un PRES baptisé Paris Universitas, avec Paris III, Dauphine, l'ENS<sup>6</sup> et l'EHESS<sup>7</sup>, estime que cette seule opération lui permettrait mathématiquement de se hisser de la 45<sup>ème</sup> à la 20<sup>ème</sup> place environ* »<sup>8</sup>.

Les PRES seraient donc des structures fédératives permettant une lisibilité et une qualité de recherche au meilleur standard international visant avant tout à l'excellence de la Recherche.

Les PRES sont créés par simple convention entre membres fondateurs. Toutefois, lorsque les acteurs en ressentent l'intérêt, le PRES peut adopter une forme juridique différente. Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS), association (loi 1901), Groupement d'Intérêt Public (GIP), Établissement Public de Coopération Scientifique (EPCS), ou Fondation de Coopération Scientifique (FCS). Ces trois derniers statuts nécessitent un arrêté ou un décret, après examen par le ministère en charge de l'enseignement supérieur.

Les membres du PRES peuvent donc opter entre plusieurs formules. Or « *le Directeur général de l'enseignement supérieur a fait très clairement savoir qu'il ne validerait et ne soutiendrait que les projets qui seraient présentés sous forme d'EPCS<sup>9</sup>. Cette position s'explique en fait par la volonté de mettre en œuvre un des nouveaux instruments juridiques prévu par la loi de 2006* »<sup>10</sup>. On remarquera donc que l'État n'a pas pris en compte les PRES sous forme d'association (voir carte des PRES en France page 29), ce qui laisse une interrogation sur des universités parisiennes.

Il est à noter que, dans ce cadre, le PRES « Université Euro-Méditerranéenne » (Cf. Annexe 4) n'apparaît pas non plus. Comme il associe deux universités italiennes (Turin et Gênes), son statut juridique pose question. Le cadre juridique actuel n'est pas adapté à la mise en place de telles structures internationales.

---

<sup>5</sup> Le classement de Shanghai (appellation commune du « Academic Ranking of World Universities » en anglais) est un classement des principales universités mondiales.

<sup>6</sup> École Normale Supérieure

<sup>7</sup> École des Hautes Études en Sciences Sociales

<sup>8</sup> Les PRES : objectif taille critique, Le Figaro, 30 octobre 2007.

<sup>9</sup> La mise en place des PRES, Rapport de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche (IGAENR), 2007.

<sup>10</sup> Le dossier de présentation des PRES au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) du 19 mars 2007 explicite les arguments en faveur de l'EPCS : « *statut adapté pour une coopération au meilleur niveau des standards mondiaux, l'EPCS permet une gouvernance réactive parce que resserrée...* ».

### III. LES CONDITIONS POUR LA CONSTITUTION D'UN PRES

Les conditions pour la constitution d'un PRES se résument à trois grands points :

- La **proximité géographique** des membres du PRES constitue l'une des conditions majeures à la création d'un PRES.
- La présence d'**au moins un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel** (statut des universités) dans le PRES est obligatoire.
- Les établissements membres **délèguent au PRES tout ou partie de leurs compétences**, en particulier en matière de recherche, de formations doctorales et d'international.

### IV. GÉOGRAPHIE DES PRES

Le périmètre d'un PRES est laissé à l'appréciation de ses membres. Ainsi, la couverture géographique du PRES peut être :

- une métropole (exemple : PRES Université de Toulouse) ;
- infra régionale (exemple : PRES Aix-Marseille Université) ;
- régionale (exemple : PRES Université Européenne de Bretagne) ;
- interrégionale (exemple : PRES Limousin Poitou- Charente) ;
- supra régionale ou transfrontalière (exemple : projet PRES Université Euro-Méditerranéenne) ;

ou répondre à une logique de type de structure (exemple : PRES ParisTech).

### V. LES TYPES D'ACTION DES PRES

On trouve dans les PRES existants à l'heure actuelle trois grands types d'action :

- en matière de doctorat : la coordination des activités des écoles doctorales (avec la possibilité de délivrer le doctorat sous le sceau de l'EPCS) ;
- en matière de recherche : la valorisation des activités de recherche menées en commun ;
- en matière d'international : la promotion internationale du pôle.

Comme pour le périmètre, le contenu du PRES est laissé à l'appréciation des membres.

## VI. LES MOYENS

Les dotations en moyens humains et financiers sont libres, comme des contributions de toute nature apportées par les membres fondateurs et associés : subventions de l'État dans le cadre des contrats qui le lient avec les établissements membres, ressources obtenues au titre de la participation aux programmes de recherche (ANR, PCRD<sup>11</sup>, ...), produit des contrats de recherche ou de valorisation de la recherche, subventions des collectivités territoriales, produit des dons et legs, ...

La contractualisation est la traduction du soutien de l'État pour certains projets. L'État engagera, en fonction de l'ambition, de la valeur ajoutée et des premières actions mises en œuvre par un PRES, un dialogue avec ses membres pour définir un cadre contractuel pouvant s'accompagner d'un soutien financier supplémentaire à la nécessaire mutualisation des ressources des établissements. Les PRES peuvent ainsi recevoir un soutien spécifique de l'État. Ce soutien représentait, en 2007, 100 millions d'euros réservés au sein des crédits de l'ANR.

---

<sup>11</sup> Programme Cadre de Recherche et Développement de l'Union Européenne

### Procédure de création d'un PRES

Concernant les modalités de remise des projets, il faut remettre aux recteurs d'académie un dossier comportant :

- Une définition claire des objectifs et activités du projet de PRES ainsi que des périmètres de chaque activité concernée des futurs membres ;
- Une approbation du projet de PRES par chacun des conseils d'administration des futurs membres ;
- Enfin, la signature par tous les membres d'une convention constitutive, présentant les objectifs et leur calendrier de réalisation. D'autres partenaires, en particulier des entreprises et des collectivités territoriales ou des associations, peuvent y être associés.

Dès que ces conditions ont été remplies, le titre de PRES peut être obtenu par simple publication du nom dans le Bulletin officiel de l'Éducation nationale.

Le PRES entrera dès lors dans un exercice de contractualisation quadriennal à l'instar de celui des universités, sous réserve des conditions suivantes :

- Une évaluation positive de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) ;
- Une appréciation positive de la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur (DGES)<sup>12</sup>, en liaison avec la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) ;
- Les délibérations favorables des conseils d'administration de tous les établissements membres, pour une adoption du statut d'EPCS ou de FCS.

Pour initier la procédure de création d'un EPCS ou d'une FCS et engager le dialogue avec l'État en vue d'une contractualisation, les porteurs de projet doivent adresser au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les éléments additionnels évoqués ci-dessous :

- Un plan détaillé de développement et de financement du PRES ;
- Un projet de statut de FCS ou d'EPCS ;
- Les délibérations des conseils d'administration des établissements membres.

*Source : Comment créer un Pôle de recherche et d'enseignement supérieur, les fiches pratiques, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2007*

<sup>12</sup> Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur du Ministère l'Enseignement Supérieur et de la Recherche remplacée par la DGESIP (Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle) en 2009.



## LA MISE EN PLACE DE PRES EN FRANCE

Depuis leur création en 2006 par le Pacte sur la Recherche, 17 pôles de recherche et d'enseignement supérieur ont été constitués dont les deux récents début 2010. En mars 2010, ils regroupent 51 universités et 51 établissements comprenant des écoles d'ingénieurs, des instituts d'études politiques, des écoles de commerce, des instituts nationaux polytechniques, trois grands établissements (Arts et Métiers ParisTech, Institut de Physique de Grenoble, Institut de Physique du Globe de Paris) et des centres hospitaliers.

Les dix-sept PRES sous forme d'Établissement Public de Coopération Scientifique (EPCS)<sup>13</sup> sont :

- ✦ **Aix-Marseille université** (décret du 21 mars 2007)
- ✦ **Nancy Université** (décret du 21 mars 2007)
- ✦ **Université Paris Est** (décret du 21 mars 2007)
- ✦ **ParisTech** (décret du 21 mars 2007)
- ✦ **Université de Bordeaux** (décret du 21 mars 2007)
- ✦ **Université de Lyon** (décret du 21 mars 2007)
- ✦ **Université de Toulouse** (décret du 21 mars 2007)
- ✦ **Université Européenne de Bretagne** (décret du 21 mars 2007)
- ✦ **UniverSud Paris** (décret du 21 mars 2007)
- ✦ **Clermont Université** (décret du 28 mai 2008)
- ✦ **Université Nantes, Angers, Le Mans** (décret du 31 décembre 2008)
- ✦ **Université Lille Nord de France** (décret du 9 janvier 2009)
- ✦ **Université Montpellier Sud de France** (décret du 9 juin 2009)
- ✦ **Université de Grenoble** (décret du 23 juin 2009)
- ✦ **PRES Limousin Poitou Charente** (décret du 29 juin 2009)
- ✦ **Université Paris Cité** (décret du 10 février 2010)
- ✦ **Centre-Val de Loire Université** (4 mars 2010)

<sup>13</sup> Statut particulier d'établissement public, créé par la loi de programme pour la recherche en 2006. Ces établissements sont créés par décret.

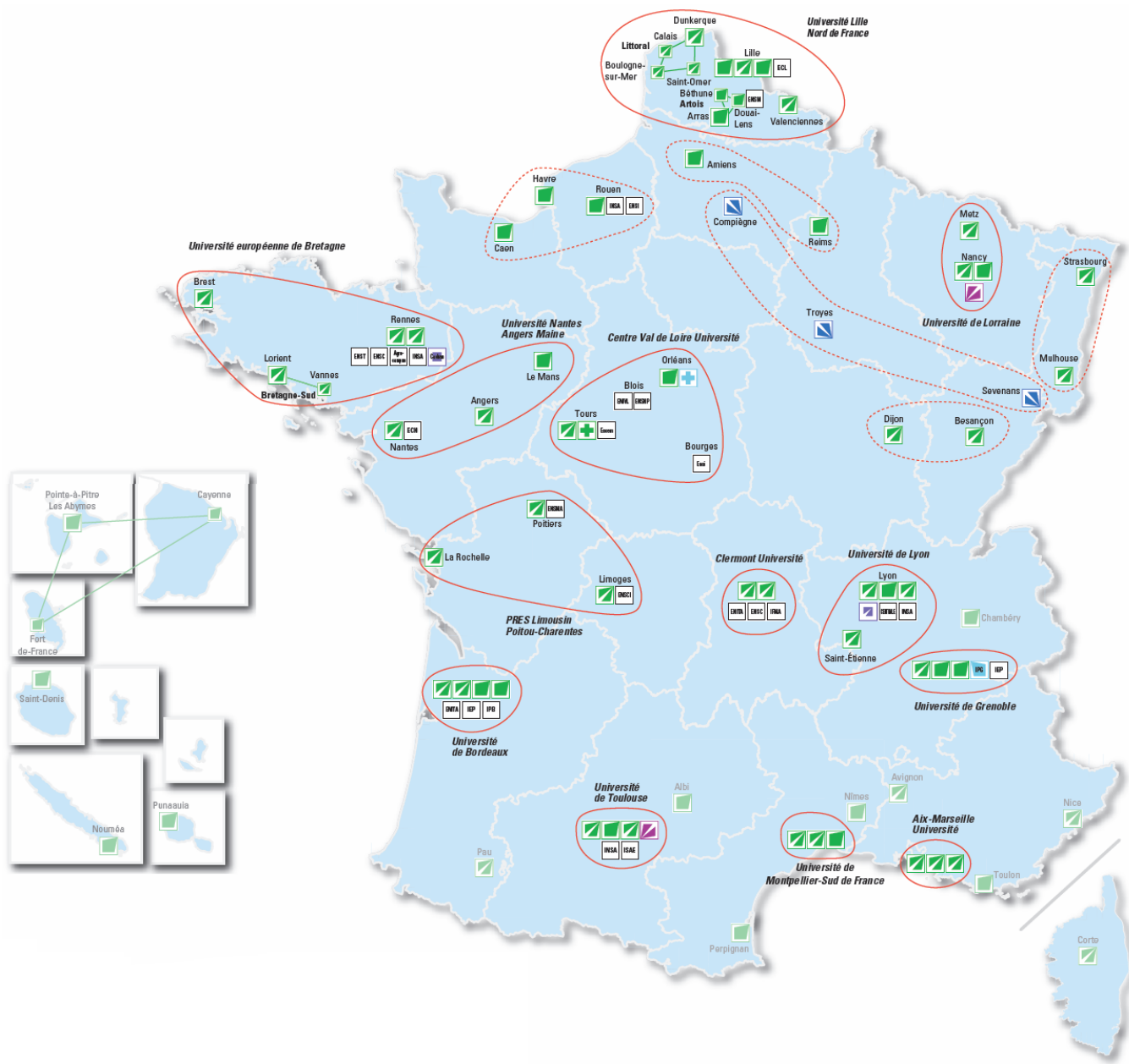
**Les deux PRES sous forme d'association sont :**

- ▶ **PRES Paris Sorbonne** qui associe l'Université Panthéon-Assas (Paris II) aux universités Paris-Sorbonne (Paris IV) et Pierre et Marie Curie (Paris VI).
- ▶ **PRES Cergy University** qui associe l'université de Cergy-Pontoise, le groupe ESSEC, cinq écoles de l'Institut Polytechnique Saint-Louis (IPSL), que sont l'École de Biologie Industrielle (EBI), l'École électricité de Production et Méthodes Industrielles (EPMI), l'École Pratique de Service Social (EPSS), l'Institut Libre d'Éducation Physique Supérieur (ILEPS) et l'Institut Supérieur d'agro-développement (ISTOM), l'École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications (ENSEA), École Internationale des Sciences du Traitement de l'Information (EISTI), l'École Nationale Supérieure d'Arts (ENSA) et le groupe ITIN (école supérieure d'informatique, réseaux et systèmes d'information) / ESCIA (école supérieure de comptabilité, gestion et finance).

Certains PRES (universités de Lille, de Nancy et Metz, d'Aix-Marseille, de Montpellier) ont prévu une fusion de leurs établissements à l'horizon 2012 alors que les trois anciennes universités de Strasbourg ont fusionné en une seule université le 1<sup>er</sup> janvier 2009 avant de s'engager dans un projet de PRES avec l'Université de Haute Alsace (Mulhouse-Colmar).



# LES PRES<sup>14</sup> EN FRANCE (MARS 2010)



### Pôles de recherche et d'enseignement supérieur [PRES]

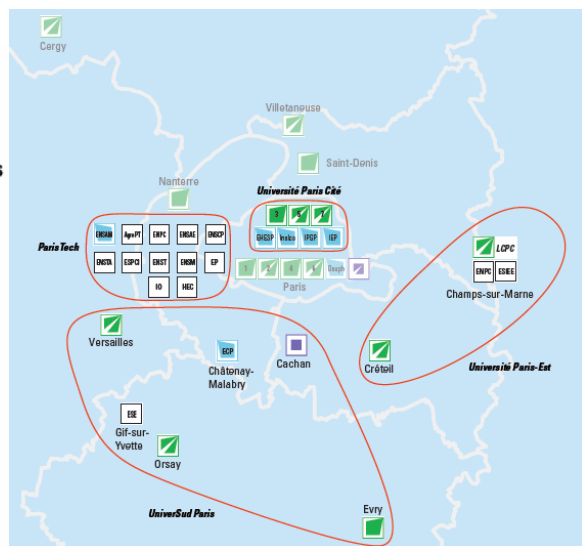
- PRES-EPCS existants
- PRES-EPCS en projet

### Établissements membres fondateurs du PRES

- Universités et assimilés
- Universités multipolaires
- Universités de technologie
- Instituts nationaux polytechniques
- Grands établissements
- Ecoles normales supérieures
- Autres établissements d'enseignement supérieur
- Organismes de recherche
- + Centres hospitaliers régionaux universitaires
- + Centres hospitaliers régionaux

### Établissements autonomes

- 
- 
- 
- 
- 



Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche – Mars 2010

<sup>14</sup> Sous forme d'EPCS



# LES OPPORTUNITÉS POUR LA CHAMPAGNE-ARDENNE

## I. LES ENJEUX

L'enjeu de la mise en place de PRES touche à la fois la lisibilité, l'attractivité et le développement du territoire champardennais. L'absence de cet outil structurant les acteurs régionaux autour de projets pourrait compromettre gravement l'avenir de la recherche et de l'enseignement supérieur en région.

### 1. Lisibilité, attractivité et développement

Il apparaît clairement que pour maintenir et développer l'activité économique et l'emploi, l'innovation sera un élément déterminant, en rappelant qu'il n'y a pas d'innovation sans une recherche plus fondamentale. L'enseignement supérieur et la recherche sont donc des éléments fondamentaux et stratégiques pour l'attractivité et le développement du territoire.

Dans ce contexte, les PRES peuvent constituer un des outils possibles pour rendre plus lisible les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur qui s'inscrivent dans ces pôles et permettre leur développement. Plus lisibles, ils peuvent également accroître leur attractivité auprès des étudiants, des chercheurs, des enseignants, des entreprises, ...

En faisant connaître les activités de recherche et d'enseignement supérieur et en permettant leur développement, les PRES peuvent également être un vecteur possible d'accroissement de l'attractivité et du développement du territoire.

La lisibilité peut viser différents niveaux : international et/ou national. En matière de PRES, le premier élément à prendre en compte est celui de la lisibilité nationale pour entrer dans la logique des nouvelles démarches de compétitivité des organismes de recherche et de formation supérieure corollaire à leur financement.

D'autre part, dans le contexte actuel, l'échelon mondial, notamment européen, est également à privilégier d'autant qu'il existe déjà en Champagne-Ardenne des thématiques de recherche visibles à ces deux échelles, par l'intermédiaire des deux pôles de compétitivité, mais aussi du Cancéropôle du Grand Est (CGE), du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Surveillance, Sûreté et Sécurité des Grands Systèmes » (3SGS), par exemple, qu'il s'agit de conforter.

### 2. Avenir de la recherche et de l'enseignement supérieur sur certains territoires

Les logiques nationales sont maintenant des logiques de financement sur projets. Il est devenu impossible pour les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur de se développer, voire d'exister, en refusant de s'inscrire dans ces démarches.

Ainsi, pour exister demain, en termes de recherche et d'enseignement supérieur aux plus hauts niveaux, l'ensemble des acteurs de ce domaine n'auront pas d'autre choix que de tenir compte de ces évolutions sauf à vouloir compromettre l'avenir de leurs activités de recherche et d'enseignement supérieur liées à cette recherche.

## II. LES ACTEURS CONCERNÉS EN RÉGION

En Champagne-Ardenne, les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur concernés sont :

⇒ des universités<sup>15</sup> :

- ◆ l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) présente à Reims, Troyes, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne et Chaumont,
- ◆ l'Université de Technologie de Troyes (UTT)

⇒ des écoles :

- ◆ Reims Management School (RMS),
- ◆ le Centre Arts et Métiers ParisTech de Châlons-en-Champagne,
- ◆ le Groupe ESC de Troyes

auxquelles s'ajouteront prochainement

- ◆ un Centre d'excellence en biotechnologies blanches de l'École Centrale de Paris à Pomacle,
- ◆ un Campus transatlantique de Sciences Po à Reims,
- ◆ une Unité d'AgroParisTech à Pomacle
- ◆ un Campus de l'EPF, école d'ingénieur (ex-École Polytechnique Féminine) à Troyes

⇒ le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Reims.

---

<sup>15</sup> Les rapports entre les universités et l'État sont organisés dans le cadre de contrats quadriennaux, qui fixent les orientations de chaque établissement pour quatre ans. Les contrats quadriennaux actuels de l'UTT et de l'URCA, couvrent la période 2008-2011. Dans le précédent contrat quadriennal de l'URCA, certaines de ses composantes envisageaient déjà de renforcer les collaborations avec l'UPJV.

## QUELQUES CHIFFRES SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE EN CHAMPAGNE-ARDENNE

### **URCA**

22 163 étudiants en 2009/2010.

477 doctorants.

113 diplômés.

8 Unités de Formation et de Recherche (UFR) – 2 Instituts Universitaires de Technologie (IUT) – 1 école d'ingénieurs, l'École Supérieure d'Ingénieurs en Emballage et Conditionnement (ESIEC) – 1 Institut de Formation Technique Supérieure (IFTS) – 1 Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) – 1 Institut de Préparation à l'Administration Générale (rentrée 2009).

2 écoles doctorales.

30 équipes de recherche labellisées.

Budget 2010 : 66,1 M€ en dépenses – 64,8 M€ en recettes.

### **UTT**

2 400 étudiants.

150 doctorants.

4 diplômés d'ingénieur (450 diplômés par an) – 9 masters (150 diplômés par an)

140 postes d'enseignants-chercheurs, 190 emplois administratifs et IATOS, une vingtaine d'enseignants

Financement de l'État : 20 M€ par an, salaires compris.

Budget : 35 M€.

### **Arts et Métiers ParisTech**

Grande école régionalisée en 8 centres

Centre de Châlons-en-Champagne :

300 élèves-ingénieurs en 2007-2008

Un pôle de 10 enseignants-chercheurs, 2 professeurs associés, 2 ATER, encadrant 8 doctorants et 2 post-doctorants.

### **RMS**

Un peu plus de 4 000 étudiants.

82 professeurs permanents, 500 vacataires (plus de 300 heures) et 130 autres personnes salariés.

Budget : 30 M€.

### **Groupe ESC de Troyes**

1494 étudiants en 2009

5 formations : Programme ESC Master Grande École et deux Masters en partenariat avec l'UTT – INBA (École Internationale de Management) – EMVOL (École Internationale de Tourisme) – ESAA (École Supérieure de Design de Troyes) – MBA International Affairs.

### **École Centrale de Paris**

120 enseignants-chercheurs permanents – 80 ingénieurs, techniciens et personnels administratifs. Environ 500 élèves par promotion pour le diplôme d'ingénieur – 230 doctorants.

Projet d'implantation d'un centre d'excellence de biotechnologie blanche à Pomacle : dirigé par un professeur, animé par un coordonateur-monteur de projets et rassemblant 3 postes d'enseignants-chercheurs, 2 postes d'ingénieurs ou techniciens, 1 poste de secrétaire, des doctorants et des post-doctorants – antenne de 20 à 25 personnes permanentes dans 5 ans.

### **Sciences Po Paris**

Projet d'implantation d'un campus transatlantique à Reims : 1800 étudiants, dont une moitié de nord-américains et une moitié d'européens à l'horizon 2015 – 1<sup>ère</sup> rentrée 2010 avec 80 étudiants.

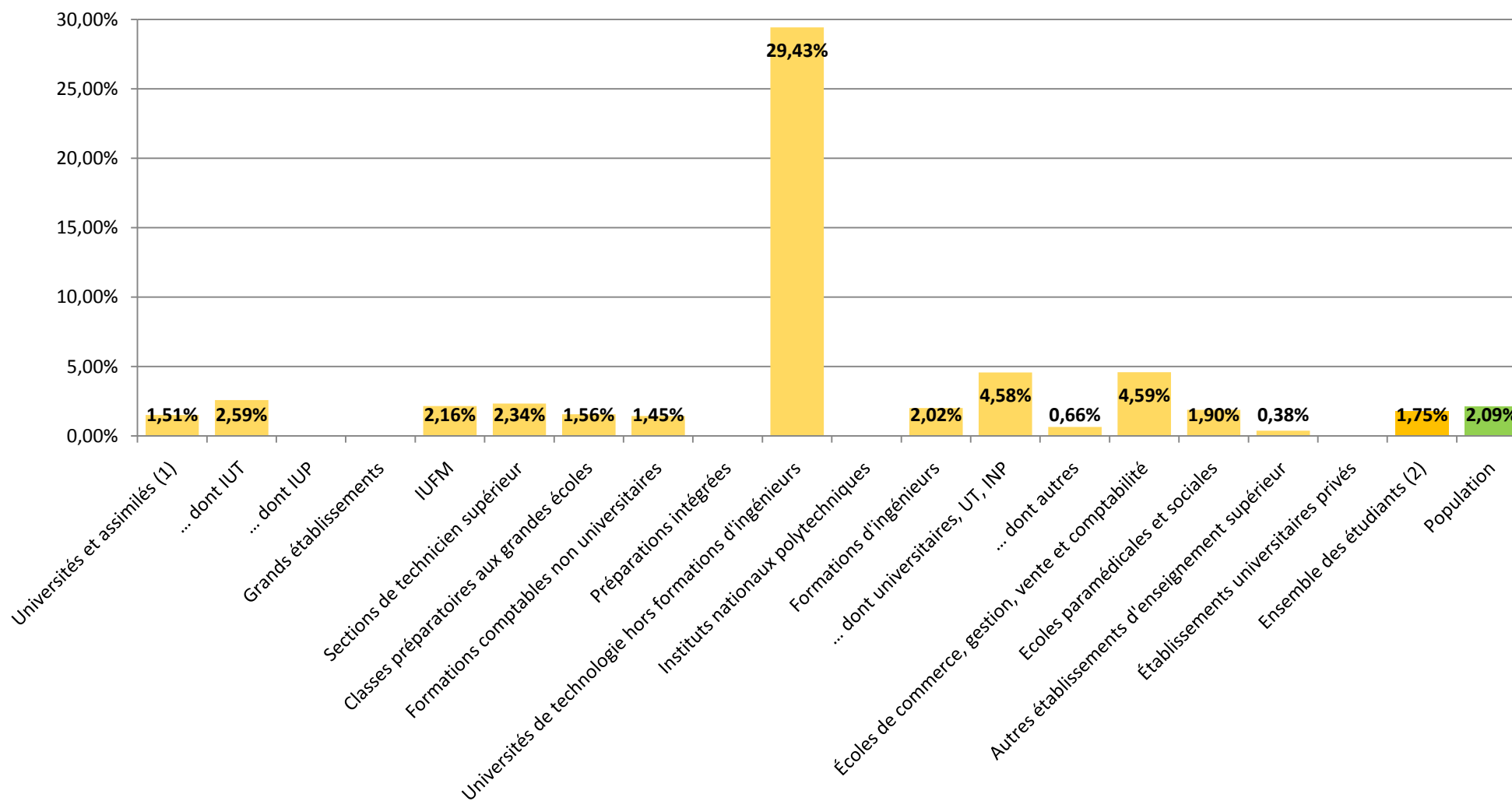
### **EPF**

Projet d'implantation d'un campus à Troyes : 1<sup>ère</sup> rentrée 2010 avec 48 étudiants.

### **AgroParisTech**

Projet d'implantation à Pomacle.

## POIDS DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE EN FRANCE (2007-2008)



(1) y compris les formations d'ingénieurs en partenariat

(2) ne correspond pas au total des différentes catégories car sans doubles comptes des écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, des Instituts Nationaux Polytechniques et Universités de Technologie

Chiffres de la Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance – Ministère de l'Éducation Nationale

### III. LA POSITION DES ACTEURS RÉGIONAUX RENCONTRÉS

Les éléments suivants sont la synthèse des échanges entre le groupe de travail du CESR et les représentants des différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche rencontrés entre novembre 2009 et janvier 2010.

#### 1. Arts et Métiers ParisTech

Arts et Métiers ParisTech est une grande école régionalisée en 8 centres dont celui de Châlons-en-Champagne qui en est historiquement le premier.

Arts et Métiers ParisTech appartient au PRES ParisTech qui réunit 12 grandes écoles pour des questions de lisibilité, de visibilité nationale et internationale en leur permettant d'atteindre une « masse critique » d'environ 20 000 étudiants.

Le centre Arts et Métiers ParisTech de Châlons-en-Champagne a un projet de création d'un « centre de compétences technologiques et d'industrialisation » car, aujourd'hui, il n'est pas en capacité de répondre à toutes les demandes d'étude ou de recherche partenariale des industriels pour une raison de manque de moyens humains.

Le centre Arts et Métiers ParisTech de Châlons-en-Champagne a besoin de renforcer les contacts avec d'autres établissements de la région.

Les centres régionaux ont une certaine autonomie. L'objectif du centre Arts et Métiers ParisTech de Châlons-en-Champagne est d'avoir un ancrage régional. Cet ancrage passe d'abord par les liens avec le tissu industriel local, par les partenariats d'entreprises mais aussi par des collaborations avec les autres grands opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche présents en région.

Il est important d'avoir ces partenariats pour appuyer le développement d'Arts et Métiers ParisTech.

Le centre Arts et Métiers ParisTech de Châlons-en-Champagne ne peut pas être membre fondateur d'un PRES mais peut être membre associé et le souhaite fortement. L'intérêt pour ce centre d'un PRES entre l'URCA et l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) est d'avoir un partenaire solide sur lequel s'appuyer.

Un PRES fort pourrait épauler le centre Arts et Métiers ParisTech de Châlons-en-Champagne. Le centre gagnerait surtout en ancrage au territoire.

Le PRES ParisTech impose une culture de l'excellence et on doit se placer au même niveau que les autres membres.

Le centre Arts et Métiers ParisTech de Châlons-en-Champagne regrette plus que fortement le manque de contacts existant avec les autres acteurs régionaux. Par exemple, il pouvait se positionner sur l'ouverture d'une antenne sur le pôle Nogentech mais n'a pas été associé au projet de formation d'ingénieur en alternance monté par l'UTT et Nogentech. Les erreurs de ce type sont à éviter.

Le centre Arts et Métiers ParisTech de Châlons-en-Champagne est membre fondateur des pôles IAR et Materialia. L'organisation de ce dernier est située à Metz. Pour la partie Lorraine du pôle, il y a un regroupement des acteurs qui pourrait leur donner une force de frappe importante alors qu'en Champagne-Ardenne les intervenants sont dispersés.

Le partenaire du centre Arts et Métiers ParisTech de Châlons-en-Champagne au sein d'un PRES peut être l'URCA même si elle a l'inconvénient d'être une université extrêmement généraliste. Le manque de spécialisation peut être une force mais c'est aussi une faiblesse.

La constitution du PRES doit s'accompagner d'une structuration forte à l'intérieur de l'URCA.

Le rapprochement possible entre le centre Arts et Métiers ParisTech de Châlons-en-Champagne et l'ESIEC est largement sous-exploité.

## **2. École Centrale Paris**

L'École Centrale est une école d'ingénieurs de haut niveau essentiellement destinés à l'industrie. C'est un établissement de l'Éducation Nationale traité au même titre que les universités.

Elle emploie 120 enseignants-chercheurs permanents et 80 ingénieurs, techniciens et personnels administratifs.

Pour le diplôme d'ingénieur, elle forme environ 500 élèves par promotion. Elle a actuellement 230 doctorants.

Elle a défini ce que pourrait être l'École en 2015 au travers de son projet, le projet Blériot. Ce dernier nécessite un recrutement international.

L'École se confronte aux autres acteurs au niveau international. Elle doit assurer sa visibilité internationale auprès des étudiants, des entreprises, des autres écoles, ... qui l'évalue selon sa position au niveau international par rapport à ses concurrents à un moment t.

Pour cela, une des solutions serait un accroissement des effectifs mais ce n'est pas possible par la voie du concours, en raison de la concurrence avec les autres écoles. Une autre solution est la mise en place de nouveaux diplômes et de nouvelles voies d'accès aux formations :

- recrutement international : en 1<sup>ère</sup> année ce sont une centaine d'étudiants étrangers qui commencent une formation de 2 ans en double diplôme ;
- recrutement auprès des filières techniques universitaires à la sortie de la licence ;
- formation par apprentissage ouverte à la rentrée 2010.

D'autre part, les besoins financiers de l'École vont certainement augmenter avec le désengagement prévisible de l'État dans le domaine de l'enseignement supérieur. Il faudra alors un développement des contrats industriels.

Une des priorités de l'École est de garder ce qu'elle pense être une avance en matière d'international qui se traduit par différentes réalisations :

- la mise en place de Centrale Pékin : 120 à 150 élèves par an avec 3 années préparatoires dont une consacrée à la langue française ;



- la participation au réseau TIME (depuis 20 ans en automne 2009) qui regroupe les meilleures universités européennes ;
- la signature d'accords avec la Chine, le Brésil, Singapour, l'Australie pour des échanges étudiants.

Lors de la création des pôles de compétitivité, l'École a souhaité être présente dans certains d'entre eux dont le pôle IAR.

Elle a pris la décision de créer un centre à Pomacle qui sera une antenne du laboratoire de recherche « génie des procédés biotechnologiques » de Châtenay-Malabry. Il sera dirigé par un professeur de type « titulaire de chaire », animé par un coordonateur – monteur de projets et rassemblera 3 postes d'enseignants-chercheurs, 2 postes d'ingénieurs ou techniciens, 1 poste de secrétaire auxquels viendront s'ajouter des doctorants et des post-doctorants. La perspective à 5 ans est d'avoir une antenne de 20 à 25 personnes permanentes à Pomacle auxquelles s'ajouteront des élèves pour des périodes plus ou moins longues.

L'École a une politique d'alliances diversifiées. Dans ce cadre, elle appartient à un PRES avec Paris XI qui avait une politique ouverte à ce sujet. Ce n'est pas une exclusivité mais un partenariat privilégié.

Centrale Paris est un des membres fondateur du PRES UniverSud pour lequel les choses se mettent en place progressivement, mais il y a un rythme à trouver entre les différents établissements qui le compose. Pour l'instant, il a permis la mise en place de micro-outils de financement et de collaborations à petite échelle.

Le PRES représente une opportunité de liens avec des personnes qu'il serait difficile de rencontrer par ailleurs. C'est une logique de réseau.

Le PRES déclenche une démarche porteuse de collaborations qui auraient été plus difficile sans cela.

D'autre part, elle est inscrite dans le projet du campus du plateau de Saclay pour lequel le gouvernement demande la mise en place d'outils communs.

L'antenne de Reims doit être complètement intégrée à l'environnement régional. Elle doit avoir des liens forts avec l'École de Paris mais aussi avec les acteurs de la région. L'École est ainsi ouverte à toute forme de collaborations en enseignement et/ou en recherche, y compris celles pouvant mobiliser d'autres laboratoires de l'École que celui implanté en Champagne-Ardenne.

Le PRES URCA-UPJV s'inscrit dans une seule logique : celle du pôle IAR. Il faut la pousser le plus loin possible. Il serait bien que ce PRES se fasse avec l'UTC et l'UTT.

Il ne faut jamais considérer les PRES comme des structures fermées.

Derrière la question des PRES, il y a des choix qui peuvent être lourds de conséquences si le gouvernement décide de rassembler ses efforts sur quelques structures. Cela peut aider à rassembler des structures qui auraient par elles-mêmes des difficultés à collaborer.

### 3. Groupe École Supérieure de Commerce (ESC) Troyes

Depuis 1998, le Groupe ESC Troyes accroît régulièrement ses effectifs étudiants grâce au développement de son offre de formation passant d'une seule formation à 5 formations aujourd'hui (programme ESC Master Grande École, deux Masters, École Internationale de Management (INBA), École Internationale de Tourisme (EMVOL), École Supérieure de Design de Troyes (ESAA) et un MBA International Affairs)

Le Groupe ESC Troyes compte, aujourd'hui, 1500 étudiants.

Le Groupe ESC Troyes s'est rapproché de l'École Supérieure d'Arts Appliqués (2004) et du groupe ADPS (2007) pour répondre à un enjeu majeur, lié au développement d'une offre équilibrée de formation continue, de formation « insertion » aux cotés de la formation initiale ou diplômante. Aujourd'hui, le Groupe en assure la gestion ainsi que celle de l'École Supérieure d'Arts Appliqués.

Ces rapprochements, en plus de générer des synergies entre les parties, répondent également à un impératif de « taille critique » nécessaire pour assurer la visibilité du Groupe et aider au recrutement tant en France qu'au niveau international.

De plus, le Groupe a tissé des liens forts avec la technopole de l'Aube en Champagne et, plus largement, avec les membres du Réseau Retis. Ces liens assurent à notre Groupe les éléments nécessaires au développement de notre expertise dans le domaine de l'entrepreneuriat, et plus spécifiquement l'entrepreneuriat scientifique et technologique. Un essaimage à partir de cette expérience serait un plus. Un PRES peut être utile pour réfléchir à ce type d'approche.

Ces différentes manœuvres stratégiques devrait permettre à notre Groupe d'envisager l'avenir avec une plus grande sérénité d'autant plus qu'un mouvement de rapprochements ne manquerait pas, a priori, de s'exercer entre les écoles de management françaises et internationales. Des rapprochements se sont, en effet, réalisés sur les dix dernières années et semblent augurer d'un mouvement plus général (exemple : fusion des écoles de Tours et de Poitiers, fusion du CERAM et de l'ESC de Lille, partenariat des écoles de Clermont, Rennes et Strasbourg, etc.). Néanmoins, force est de constater que les logiques restent très différentes et les résultats aussi.

L'objectif de ces ouvertures serait de « consolider » les écoles en France et à partir de là, d'envisager la construction de partenariats équilibrés avec Universités / Écoles étrangères. Cela répond à une tendance de fonds liés à la mondialisation des marchés de la formation.

Les partenariats ont vocation à traverser les disciplines voire même les territoires. C'est là où un PRES peut avoir du sens. Le principal objectif d'un PRES est, pour nous, de créer des opportunités nouvelles au-delà des synergies entre établissements de statuts différents. Les complémentarités des spécialités appuyées par un projet et une vision stratégique originale permettraient de générer un centre d'excellence à visibilité européenne voire internationale.

En conséquence, la question première à se poser est : un PRES pour faire quoi ? Quelle est sa finalité ? Que met-on en commun et pour atteindre quels objectifs ?

Après seulement vient la question : quelle structure pour faire cela ?

Au niveau des PRES, se posent des problématiques de « taille et tour de taille ». De nombreux PRES se sont construits autour d'une logique d'accumulation de moyen sans réelle synergie. Cela a généré certes des entités de taille imposante mais sans réelles synergies.

Le Groupe ESC est « totalement partant » pour une expérience qui permet au territoire régional d'être lisible, qui met en avant un travail sur un projet à définir en commun.

Les attentes du Groupe vis-à-vis d'un PRES sont :

- une consolidation des équipes de recherche,
- faire émerger des projets de recherche communs autour des thématiques « entrepreneuriat et innovation »,
- une vraie visibilité internationale d'un pôle régional management – sciences de gestion,
- une synergie en termes de recherche et de valorisation tant dans l'enseignement que dans l'accompagnement des entreprises (formation continue, conseil, ...).

Il existe un réel enjeu d'attractivité internationale des étudiants et des enseignants-chercheurs et le Groupe ne sait pas nécessairement le traiter tout seul.

Le partenaire privilégié du Groupe ESC n'est pas nécessairement situé en Champagne Ardenne même si, aujourd'hui, nous travaillons avec les établissements régionaux. Ainsi, avec l'UTT, nous gérons en commun deux Masters Spécialisés dans les domaines du Sport et des Technologies de l'Information. De plus, l'UTT est en train de mettre en place une cellule entrepreneuriat en partenariat avec l'ESC. Par ailleurs, le Groupe ESC est associé à L'URCA dans le cadre de l'école doctorale en Sciences de l'Homme et de la Société. Mais au-delà, le Groupe ESC travaille également avec l'Université de Liège, avec l'Université de Technologie d'Auckland, avec celle de Laval au Canada, etc. D'ailleurs, il est à noter que les collaborations et partenariats internationaux sont, souvent, beaucoup plus simples à concevoir que ceux avec des partenaires français.

Dans le paysage des écoles de management, le paysage régional (étendu) est hétérogène et davantage. Ainsi, même si le Groupe ESC Troyes et RMS ne sont pas tout à fait sur les mêmes marchés, à l'opposé, le Groupe ESC Troyes et les ESC d'Amiens et de Dijon sont davantage rivaux.

Néanmoins, il me semble impératif de dépasser l'idée de gérer de façon binaire coopération et compétition et promouvoir celle d'une « coopétition ». La coopétition s'appuie sur une logique de consolidation des ressources sur des projets conjoints (exemple : recherche, production, etc.) avec des valorisations différentes par chacun des partenaires.

Le Groupe ESC est ouvert, il n'a pas d'a priori sur les partenaires qu'il pourrait avoir mais ces partenariats doivent répondre davantage à une logique de synergie qu'à une simple logique territoriale. Il faut que le partenariat soit profitable aux partenaires mais également équitable.

L'élément de différenciation du Groupe ESC est sa compétence sur la thématique « accompagnement des jeunes entreprises innovantes ». Le Groupe ESC ne peut accepter de perdre la spécificité qu'il a construite moyennant de lourds investissements consentis par ses parties prenantes (Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube, Conseil

Général de l'Aube, Communauté de l'Agglomération Troyenne). Néanmoins, on peut imaginer un partenariat construit autour de plusieurs spécialités.

Il faut également rester vigilant quant à la constitution des PRES car actuellement on voit certains PRES qui ne sont même pas encore créés semblent se disloquer. Il est difficile de monter des coopérations pérennes sans « sens » ; sans projet commun et partagé.

Le Groupe ESC Troyes est tout à fait conscient qu'il aura des difficultés pour exister seul dans les dix ans compte tenu de la globalisation des marchés tant étudiants qu'enseignants. Collaborer est le seul moyen de survie. Le Groupe ESC Troyes a conscience de l'intérêt d'être associé à un PRES régional afin d'éviter l'isolement. Nous avons beaucoup à gagner dans ce type de projet s'il nous permet d'accentuer notre différenciation dans le domaine de l'entrepreneuriat. Néanmoins, et même si nous restons très ouverts aux projets régionaux, nous ne pouvons, du moins en l'absence d'un projet fédérateur, nous y limiter. Actuellement, plusieurs projets sont en examen tant au niveau local, régional, national qu'international.

L'initiative de prise de contact avec l'université de Liège est très bonne. De même, une approche interrégionale peut être une bonne chose. Le tout est de faire émerger un projet fondé sur une vision stratégique commune et sur des complémentarités réelles entre les établissements associés.

Les Universités et les Écoles ne sont pas sur le même modèle économique. Selon quel modèle économique crée-t-on des formations communes. On peut le faire avec un système intelligent : celui de la fondation (permettant de financer par exemple la scolarité des étudiants issus de milieux sociaux défavorisés). C'est sur ce type de projets qu'un PRES peut être inventif.

La Région peut jouer un rôle dans ce domaine en particulier au travers d'appels à projets dédiés et visant à renforcer les compétences, les expertises des établissements qu'elle héberge et qu'elle souhaite développer. Il s'agit de faire un certain nombre de paris au niveau régional et de se donner les moyens nécessaires autour de ces paris. On ne pourra pas tout faire.

Au niveau du CPER, il faut mettre 2 ou 3 priorités et orienter les moyens vers ces priorités.

#### **4. Reims Management School (RMS)**

RMS compte un peu plus de 4 000 étudiants, 82 professeurs permanents, 500 vacataires (plus de 300 heures) et 130 autres personnes salariés. Son budget est de 30 M€.

La stratégie de RMS tourne autour de trois axes :

- ♦ maintien et obtention des accréditations internationales de ses diplômes ;
- ♦ développement de l'activité de recherche ;
- ♦ maintien et développement de l'école au niveau international :
  - visibilité de l'école à l'étranger,
  - recrutement d'étudiants étrangers.

L'objectif est que RMS soit une école assez importante et lisible pour être positionnée dans les 10 à 15 meilleures écoles du pays au niveau international.

Aujourd'hui, l'école est « limite » en termes de locaux et souhaite se recentrer sur un seul site.

Aujourd'hui RMS n'a pas de partenariats avec l'UTT car sa recherche, extrêmement technologique, n'est pas le domaine de RMS mais surtout parce que les modèles économiques des institutions sont très différents et rendent difficile la construction de projets communs. Elle travaille avec l'URCA et le pôle IAR.

L'École de Design a des liens avec l'UTC et l'ESCOM mais n'a pas de rapports avec l'ESIEC alors qu'il y aurait certainement des possibilités.

Plus l'URCA sera forte, plus ceci servira RMS et inversement.

L'arrivée de Science Po apporte une très belle image de marque et une concurrence pour RMS sur les produits après bac mais cette dernière est assez limitée. Des contacts existent entre les deux institutions afin de travailler ensemble.

Tant que l'URCA aura le souhait de rester pluridisciplinaire, il y aura une vraie difficulté d'affichage.

Le ressenti par rapport aux PRES est qu'aujourd'hui les expériences existantes ne sont pas franchement concluantes.

Pour constituer un PRES qui ait un sens, il faut d'abord en définir le contenu, définir ce qu'on met ou pas dedans. Il s'agit de mettre sur la table le plus petit dénominateur commun des différents partenaires sachant que RMS fait déjà des choses avec d'autres acteurs régionaux.

RMS dit « oui » à sa participation à un PRES, « oui » pour des questions d'affichage, « oui » si elle fait partie des membres fondateurs.

Un PRES sur des frontières vraiment définies en commun entre les partenaires peut être un bel outil. Pour cela, il faut avoir à la base du PRES des projets communs. Le PRES doit être le « véhicule » qui aide à mener ces projets.

RMS ne participera pas à un PRES s'il n'y a pas du contenu défini dès le départ.

L'État français fait des PRES un signal fort de la capacité des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche à faire des choses. C'est l'arme d'organisation des réseaux d'enseignement supérieur en France. Cette démarche va aussi être vraie au niveau européen.

Pour RMS, l'absence de PRES ne change rien même si l'école repose sur un modèle économique tendu.

Le fait d'appartenir à un PRES peut être un vrai plus à l'international. Cela permettrait par exemple d'arriver avec un projet porté en commun vis-à-vis d'une province chinoise. Le lieu de portage de ce type de projet n'existe pas à l'heure actuelle.

Un PRES pourrait être une démonstration de la capacité à « faire ensemble ». C'est une très belle opportunité.

## 5. Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)

Après l'annonce par l'UTT de s'inscrire plutôt dans une démarche de mise en réseau des Universités de Technologie que dans une démarche de PRES, l'URCA et l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) se sont retrouvées dans la même situation. Ce sont des universités pluridisciplinaires de même taille et rencontrant les mêmes difficultés. D'autre part, l'URCA et l'UPJV travaillent d'ores et déjà ensemble. Enfin, l'UPJV, comme l'URCA, est très consciente que rester seul est « très dangereux ».

C'est un choix fait au vu des projets des autres universités voisines et/ou de « l'historique » que peut avoir l'URCA avec elles :

- Marne-la-Vallée : il y a 5 ou 6 ans l'URCA avait une école doctorale commune avec cette université qui s'en est désengagée sans prévenir. Ceci a laissé des traces. D'autre part, Marne-la-Vallée est essentiellement tournée vers l'urbanisme.
- Metz et Nancy sont déjà engagés dans un projet de PRES et envisagent une fusion de leurs universités.
- Bourgogne : cette université a un profil encore plus proche que les autres de celui l'URCA en matière de recherche mais elle est déjà engagée dans un projet, qui irait jusqu'à la fusion, avec Besançon et entre Reims et Dijon existe une difficulté liée à la distance.

Le Ministère est intéressé par le projet de l'URCA et de l'UPJV dans la mesure où il comprend l'intégration d'universités wallonnes.

Dans le cadre d'une ouverture vers la Wallonie, l'existence d'une antenne de l'URCA à Charleville est très intéressante.

Le projet PRES comprendrait deux étages :

- Un noyau dur serait constitué de l'URCA et l'UPJV fédérées à d'autres établissements d'enseignement supérieur comme RMS et l'ESC de Troyes ou encore le centre Arts et Métiers ParisTech de Châlons-en-Champagne (comme membre associé et non comme membre fondateur). L'École Centrale de Paris est déjà dans un PRES avec Paris XI.
- A un 2ème niveau, une fois que les axes stratégiques du PRES seraient définis, pourraient être faite une ouverture vers la Wallonie sachant que l'Université de Liège s'est déclarée très intéressée par l'idée. Cela aurait une cohérence car l'URCA et l'UPJV travaillent déjà avec la Wallonie sur les thématiques liées aux pôles de compétitivité IAR et Materialia.

Depuis plusieurs mois, des réunions régulières se tiennent entre l'UPJV et l'URCA sur le projet de PRES. Il existe encore quelques divergences de point de vue mais l'idée de faire un PRES entre les deux universités n'est plus remise en question. Il reste juste à en affiner le contenu.

Le souhait de l'URCA est de constituer un PRES de projet et d'excellence et pas un PRES « fourre tout ».

C'est essentiellement la recherche et la formation qui découle de cette recherche (masters) qui doit définir le PRES. Il ne faut pas se masquer le fait que, derrière la démarche des PRES, se pose la question de la carte des formations. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche va très certainement faire prochainement un « nettoyage » dans les masters existants en France.

Si l'université ne prend pas en compte ces éléments dans ses orientations et n'anticipe pas, cela sera fait par le Ministère qui ne financera pas quand un projet intégrera une équipe de recherche mal notée dans le cadre de ses évaluations.

De plus, la définition du contenu est un aspect d'autant plus important du PRES que l'inspection générale du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche va certainement « épurer » le paysage actuel des PRES.

Les équipes dirigeantes, les responsables de pôle et les responsables de laboratoire de recherche des deux universités rencontrent sur la définition du projet du PRES.

Le nouveau contrat quadriennal de l'URCA va prendre en compte cette démarche.

Une fusion de l'URCA et de l'UPJV n'est pas envisageable compte tenu de la distance qui les sépare. A plus longue échéance, un rapprochement entre un PRES Champagne-Ardenne-Picardie et le PRES Nord-Pas-de-Calais pourrait être envisagé.

Une autre question qui se pose pour le projet de PRES entre l'URCA et l'UPJV est celle des CHU. Le directeur du CHU d'Amiens ne souhaite absolument pas intégrer le PRES et celui du CHU de Reims est freiné dans sa volonté de l'intégrer par la problématique de gestion de son établissement. Ce serait pourtant une carte à jouer pour consolider la vocation universitaire de ces centres hospitaliers qui est actuellement remise en question.

L'UTT aurait tout intérêt à s'intéresser à cette démarche de PRES qu'elle va devoir se positionner face à la volonté du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de ne plus d'université fonctionnant seule. De plus, ne pas être engagé dès le départ dans la discussion comporte le risque de ne voir pris en compte ses priorités qu'en deuxième niveau par rapport à celle des acteurs engagés dans la démarche dès le départ.

Un retour à un projet de constitution d'un PRES régional entre l'URCA et l'UTT avec une extension vers la Wallonie ne serait à l'ordre du jour que si le projet de PRES entre l'URCA et l'UPJV n'aboutissait pas et que l'UTT s'engageait dans cette démarche.

Les moyens de communication vont peser lourd en termes de PRES or il n'existe pas de liaison ferroviaire Reims – Troyes.

Enfin, il ne faut pas oublier que l'université peut mettre en place des collaborations en dehors d'un PRES.

## **6. L'Université de Technologie de Troyes (UTT)**

L'UTT compte 2 400 étudiants et 150 doctorants. Elle délivre quatre diplômes d'ingénieur (450 diplômés par an) et 9 masters (150 diplômés par an).

Elle dispose de 140 postes d'enseignants-chercheurs, de 190 emplois administratifs et Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Ouvriers et personnels de Service (IATOS) et d'une vingtaine d'enseignants.



Le financement de l'État est de 20 M€ par an, salaires y compris, car l'université est autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le budget est de 35 M€.

L'UTT est dans une logique où elle joue un positionnement national et international au travers du choix d'une thématique sur laquelle elle a une chance d'exister, celle de la maîtrise des risques. C'est une thématique pour laquelle les acteurs ne sont pas très nombreux et sur laquelle l'UTT a de vraies compétences. C'est une stratégie de niche qui peut être pluri-compétences mais pas pluridisciplinaire.

Il est très important de garder cette lisibilité.

L'UTT manque actuellement de moyens humains et financiers pour mener des contrats de recherche supplémentaires si l'établissement doit apporter une partie du financement de ces contrats (personnel, par exemple) comme c'est le cas pour ceux qui sont des réponses aux appels à projets de la Région.

Aujourd'hui, le Ministère commence à défendre l'enseignement technologique. Il souhaite la mise en place de campus d'excellence et de campus technologiques. La question qui se pose est : comment on fait pour atteindre cet objectif avec 220 écoles d'ingénieurs qui ne font pas toutes beaucoup de recherche ?

L'UTT pourrait être le noyau d'un de ces grands pôles technologiques. Elle essaye actuellement de fédérer d'autres établissements autour de cette vision. L'UTT doit jouer un rôle « attracteur » sur Troyes pour d'autres établissements.

Les Universités Technologiques de Troyes, Compiègne et Belfort représentent 2 200 diplômés soit 7 % des ingénieurs « produits » en France.

L'UTT est prête à mener des projets avec l'URCA mais il n'y a pas besoin d'un PRES pour cela.

Si on dit qu'il faut mettre dans le PRES les écoles doctorales, cela « coince », la nécessité de ce faire pour réaliser des projets en commun n'apparaît pas clairement.

Il faut que les acteurs concernés commencent par se mettre d'accord sur les objectifs dans les projets qu'ils ont en commun. Si l'idée est de faire le PRES et seulement après de se poser la question de ce que l'on va faire au sein du PRES, l'UTT ne peut s'engager dans un tel projet.

La première question qu'on doit se poser est : qu'est-ce que l'on veut faire de l'enseignement supérieur dans la région ? Ceci en sachant que l'avenir de la Champagne-Ardenne sur la carte de France de l'enseignement supérieur est loin d'être garanti.

Faire de la Champagne-Ardenne un grand centre d'ingénierie en France peut être un objectif. La région a des atouts dans ce domaine. Comment fait-on pour les développer ?

Une question centrale à trancher est : est-ce qu'on veut que l'enseignement supérieur et la recherche en Champagne-Ardenne soient pluridisciplinaires ?

L'UTT et l'URCA n'ont jamais autant travaillé ensemble qu'à l'heure actuelle.

L'URCA a un intérêt à se rapprocher de l'UPJV sur le domaine « sciences humaines et sociales » (SHS) mais sur la partie technologie, il est plus intéressant de travailler avec Marne-la-Vallée et cela permettrait d'être rattaché aux opérations campus. L'arrivée de Créteil (université pluridisciplinaire de 30 000 étudiants) dans le projet de PRES de Marne-la-Vallée l'a malheureusement fait pencher dans un autre sens.



Il est certain qu'on ne peut pas rester tout seul. Il faut une stratégie d'alliance. Un rapprochement avec Compiègne semble une stratégie intelligente pour l'UTT. Toutefois, si ce rapprochement ne peut pas avoir lieu, l'UTT regardera de nouveau quelle autre rapprochement serait intéressant (Marne-la-Vallée, Nancy, Reims, ...) sachant que la question « pour faire quoi ? » se posera car ce ne sera pas pour la constitution d'un pôle d'ingénierie.



## SIGLES UTILISÉS

AERES : Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

ANR : Agence Nationale de la Recherche

ATER : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche

CESR : Conseil Economique et Social Régional

CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail

CGE : Cancéropôle du Grand Est

CGPME : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

CGT : Confédération Générale du Travail

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CIVC : Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne

CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

DGESIP : Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle

DGRI : Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation

EPCS : Établissement Public de Coopération Scientifique

EPIC : Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial

EPST : Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique

ESC : École Supérieure de Commerce

ESCOM : École Supérieure de Chimie Organique et Minérale

ESIEC : École Supérieure d'Ingénieurs en Emballage et Conditionnement

FCS : Fondation de Coopération Scientifique

FSU : Fédération Syndicale Unitaire

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GIS 3SGS : GIS Surveillance, Sûreté et Sécurité des Grands Systèmes

GIS : Groupement d'Intérêt Scientifique

IATOS : Ingénieur, Administratif, Technique, Ouvrier et personnel de Service

IFTS : Institut de Formation Technique Supérieure

IGAENR : Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche

IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres

IUP : Institut Universitaire Professionnalisé

IUT : Institut Universitaire de Technologie

Loi LRU : loi relative aux libertés et responsabilités des universités

MEDEF : Mouvement des entreprises de France

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PCRD : Programme Cadre de Recherche et Développement

Pôle IAR : Pôle Industries et Agro-Ressources

PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

RMS : Reims Management School

RTRA : Réseau Thématiques de Recherche Avancée

SHS : Sciences Humaines et Sociales

UFR : Unités de Formation et de Recherche

UPJV : Université de Picardie Jules Verne

URCA : Université de Reims Champagne-Ardenne

URCAM : Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie

UT : Université de Technologie

UTC : Université de Technologie de Compiègne

UTT : Université de Technologie de Troyes

## BIBLIOGRAPHIE

*AgroParisTech projette une implantation dans la Marne*, Dominique CHARTON, Les Échos, 5 août 2009

*Atlas régional, effectifs d'étudiants en 2007-2008*, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, juin 2009, 202 p.

*Bassin parisien : l'offre d'enseignement supérieur et de recherche face aux besoins de l'économie et de l'emploi 2006-2008*, DIACT, s.d., 71 p.

*Comment créer un Pôle de recherche et d'enseignement supérieur*, Les fiches pratiques, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, s.d., 3 p.

*Contrat quadriennal de développement 2008-2011*, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Université de Reims Champagne-Ardenne, 7 juillet 2008, 29 p. + annexes

*École Centrale Paris officialise son mariage champardennais*, Benjamin BUSSON, Petites Affiches Matot-Braine, 22 février 2010

*EPF, une nouvelle école d'ingénieurs pour Troyes*, Petites Affiches Matot-Braine, Laurent LOCURCIO, 22 mars 2010

*Grandes écoles : un modèle en danger*, Le Monde de l'éducation, Philippe JACQUÉ, 10 novembre 2009

*Grandes écoles : s'adapter ou chuter*, Philippe JACQUÉ, Le Monde de l'éducation, 11 novembre 2009

*Implantation de Sciences-po à l'ancien collège des Jésuites, Ça va déménager !*, J.F. SCHERPEREEL, L'Union, 15 janvier 2010

*L'ouverture internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, une analyse du grand est frontalier*, Mission d'Étude et de Développement des Coopérations Interrégionales et Européennes des régions du Grand Est, Préfectures des Régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, novembre 2008, 128 p.

*L'URCA et l'Université de Picardie collaborent*, Philippe DEMOOR, Petites Affiches Matot-Braine, 9 février 2009

*La mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)*, Rapport à madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, n°2007-079, septembre 2007, 44 p.

*L'école d'ingénieurs EPF s'implante à Troyes*, L'Est Éclair, 16 mars 2010

*Les mots « universités » et « grandes écoles » sont obsolètes*, Philippe JACQUÉ et Benoit FLOC'H, LeMonde.fr, 10 novembre 2009

*Lien Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), développement régional et politique de sites*, Rapport à la DIACT, Paulette POMMIER, Jean-Marie ROUSSEAU, ADE Consultants, mars 2008, 72 p.

*Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et reconfiguration des sites universitaires*, Rapport à madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, n°2010-014, mars 2010, 122 p.

*Pour un Pôle Recherche et Enseignement Supérieur au service du développement régional*, rapporteur : Alain RAMAGE, Conseil Economique et Social du Nord – Pas de Calais, mars 2009, 35 p.

*Priorités financées par l'emprunt national*, Dossier de presse, Présidence de la République, 14 décembre 2009, 27 p.

*Quelle articulation entre PRES, RTRA, et Pôles de compétitivité ?*, Étude pour la DIACT, Philippe LEFEBVRE, Frédérique PALLEZ, Mines Paris ParisTech, mai 2008, 52 p.

*Rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures*, Annexe au projet de Loi de Finances 2009, République française, 2008, 227 p.

*Rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures*, Annexe au projet de Loi de Finances 2010, République française, 2009, 218 p.

*Rapprocher, intégrer, différencier. Éléments sur la mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur*, Rapport à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, Cécile CRESPIY (CERAL – EA 3968 Université Paris XIII), Christelle MANIFET (CERTOP - UMR 5044 Université Toulouse II / CNRS), Christine MUSSELIN (CSO – UMR 7116 Sciences Po / CNRS), Catherine SOLDANO (CERTOP - UMR 5044 Université Toulouse II / CNRS), Mars 2008, 124 p.

*Rentrée universitaire 2009/2010*, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, s.d., 42 p.

*Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, édition 2009, Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, septembre 2009, 424 p.

*Sciences Po à Reims : c'est signé !*, Yves HERNAUD, Petites Affiches Matot-Braine, 7 décembre 2009

*Stratégie nationale de recherche et d'innovation 2009*, Rapport général, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, s.d., 37 p.

*Tout miser sur l'université*, Françoise KUNZÉ, L'Union, 12 mars 2010

*Une nouvelle grande école sur le site de Bazancourt-Pomacle*, Dominique CHARTON, L'hebdo du vendredi, 10 juillet 2009

*Universités : l'union fait-elle la force ?*, Philippe JACQUÉ, Le Monde de l'éducation, 13 janvier 2010

*Vers un pôle de recherche et d'enseignement supérieur en Champagne-Ardenne*, Atelier 6, Synthèse des ateliers, 4<sup>ème</sup> Assises régionales Recherche & Entreprises, 23 mars 2009

## ANNEXES

<b>ANNEXE 1</b>	<b>ARTICLES DU CODE DE LA RECHERCHE SUR LES PRES ET RTRA .....</b>	<b>52</b>
<b>ANNEXE 2</b>	<b>ARTICLES DU CODE DE LA RECHERCHE SUR LES EPCS.....</b>	<b>53</b>
<b>ANNEXE 3</b>	<b>LES DÉCRETS CONSTITUTIFS DES PRES .....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXE 4</b>	<b>CONVENTION-CADRE DE PRÉFIGURATION DU PRES « UNIVERSITÉ EURO-MÉDITERRANÉENNE » .....</b>	<b>56</b>

## Annexe 1 ARTICLES DU CODE DE LA RECHERCHE<sup>16</sup> SUR LES PRES ET RTRA

Chapitre IV : Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur, les réseaux thématiques de recherche avancée, les centres thématiques de recherche et de soins, les établissements publics de coopération scientifique et les fondations de coopération scientifique

Section 1 : Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur, les réseaux thématiques de recherche avancée et les centres thématiques de recherche et de soins.

### **Article L344-1**<sup>17</sup>

Plusieurs établissements ou organismes de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche, publics ou privés, y compris les centres hospitaliers universitaires ainsi que les centres de lutte contre le cancer, et dont au moins un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, peuvent décider de regrouper tout ou partie de leurs activités et de leurs moyens, notamment en matière de recherche, dans un pôle de recherche et d'enseignement supérieur afin de conduire ensemble des projets d'intérêt commun. Ces établissements ou organismes peuvent être français ou européens.

Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur sont créés par convention entre les établissements et organismes fondateurs. D'autres partenaires, en particulier des entreprises et des collectivités territoriales ou des associations, peuvent y être associés.

Ces pôles peuvent être dotés de la personnalité morale, notamment sous la forme d'un groupement d'intérêt public, d'un établissement public de coopération scientifique régi par la section 2 ou d'une fondation de coopération scientifique régie par la section 3 du présent chapitre.

### **Article L344-2**<sup>17</sup>

Un réseau thématique de recherche avancée peut être créé sous la forme d'une fondation de coopération scientifique, régie par la section 3 du présent chapitre, pour conduire un projet d'excellence scientifique dans un ou plusieurs domaines de recherche. Ce projet est mené en commun par plusieurs établissements ou organismes de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche, publics ou privés, français ou européens. D'autres partenaires, en particulier des entreprises, des collectivités territoriales et des associations, peuvent être associés au réseau.

---

<sup>16</sup> Version consolidée au 11 mars 2010.

<sup>17</sup> Créé par la loi n°2006-450 du 18 avril 2006 - art. 5 JORF 19 avril 2006



## Annexe 2 ARTICLES DU CODE DE LA RECHERCHE<sup>18</sup> SUR LES EPCS

Chapitre IV : Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur, les réseaux thématiques de recherche avancée, les centres thématiques de recherche et de soins, les établissements publics de coopération scientifique et les fondations de coopération scientifique

Section 2 : Les établissements publics de coopération scientifique.

### **Article L344-4**<sup>19</sup>

L'établissement public de coopération scientifique assure la mise en commun des moyens que les établissements et organismes fondateurs et associés consacrent au pôle de recherche et d'enseignement supérieur mentionné à l'article L. 344-1.

À cet effet, il assure notamment :

- 1° La mise en place et la gestion des équipements partagés entre les membres fondateurs et associés participant au pôle ;
- 2° La coordination des activités des écoles doctorales ;
- 3° La valorisation des activités de recherche menées en commun ;
- 4° La promotion internationale du pôle.

### **Article L344-5**<sup>19</sup>

Le projet de création et les statuts d'un établissement public de coopération scientifique sont adoptés par l'ensemble des membres fondateurs et des membres associés ayant vocation à y participer.

L'établissement public de coopération scientifique est créé par un décret qui en approuve les statuts.

### **Article L344-6**<sup>19</sup>

L'établissement public de coopération scientifique est administré par un conseil d'administration qui détermine la politique de l'établissement, approuve son budget et en contrôle l'exécution.

Le président, élu par le conseil d'administration en son sein, dirige l'établissement.

### **Article L344-7**<sup>19</sup>

Le conseil d'administration de l'établissement public de coopération scientifique comprend des représentants des catégories suivantes :

- 1° Organismes ou établissements fondateurs ;
- 2° Personnalités qualifiées désignées d'un commun accord par les membres mentionnés au 1° ;
- 3° Entreprises, collectivités territoriales, associations et autres membres associés ;

<sup>18</sup> Version consolidée au 11 mars 2010.

<sup>19</sup> Créé par la loi n°2006-450 du 18 avril 2006 - art. 5 JORF 19 avril 2006

4° Enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions au sein de l'établissement ;

5° Autres personnels exerçant leurs fonctions au sein de l'établissement ;

6° Représentants des étudiants qui suivent une formation doctorale au sein du pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

Les membres mentionnés aux 1° et 2° représentent au moins la moitié de l'effectif du conseil et ceux mentionnés aux 1°, 2° et 3°, au moins les deux tiers de cet effectif.

**Article L344-7**

Le recteur d'académie, chancelier des universités, assiste ou se fait représenter aux séances du conseil d'administration.

Les dispositions des articles L. 719-7 et L. 719-8 du code de l'éducation relatifs au contrôle administratif sont applicables aux établissements publics de coopération scientifique.

**Article L344-7**

Chaque établissement ou organisme fondateur désigne, selon ses règles propres et dans le respect des dispositions statutaires qui leur sont applicables, les agents qui sont appelés à exercer tout ou partie de leurs fonctions au sein de l'établissement public de coopération scientifique.

Ces agents, qui demeurent en position d'activité dans leur établissement ou organisme, sont placés, pour l'exercice de leur activité au sein de l'établissement public de coopération scientifique, sous l'autorité du président de l'établissement.

**Article L344-7**

Les ressources de l'établissement public de coopération scientifique proviennent notamment des contributions de toute nature apportées par les membres fondateurs ou associés, des subventions versées par l'État dans le cadre des contrats qui le lient avec les établissements membres, des ressources obtenues au titre de la participation à des programmes nationaux ou internationaux de recherche, du produit des contrats de recherche ou de valorisation de la recherche, des subventions des collectivités territoriales et du produit des dons et legs.

Le premier alinéa de l'article L. 719-9 du code de l'éducation s'applique aux établissements publics de coopération scientifique. L'agent comptable de l'un des établissements membres exerce les fonctions d'agent comptable de l'établissement public de coopération scientifique.

### Annexe 3 LES DÉCRETS CONSTITUTIFS DES PRES

Décret n° 2010-143 du 10 février 2010 portant création de l'Établissement public de coopération scientifique « Université Paris Cité »

Décret n° 2009-1316 du 26 octobre 2009 modifiant le décret n° 2007-384 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Nancy Université » et approuvant les modifications apportées aux statuts de l'établissement public de coopération scientifique « PRES de l'université de Lorraine »

Décret n° 2009-809 du 29 juin 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « PRES Limousin Poitou-Charentes »

Décret n° 2009-773 du 23 juin 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Grenoble »

Décret n° 2009-646 du 9 juin 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université Montpellier Sud de France »

Décret n° 2009-33 du 9 janvier 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université Lille Nord de France »

Décret n° 2008-1561 du 31 décembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université Nantes Angers Le Mans »

Décret n° 2008-503 du 28 mai 2008 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Clermont Université »

Décret n° 2007-386 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Lyon »

Décret n° 2007-385 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Toulouse »

Décret n° 2007-384 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Nancy Université »

Décret n° 2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Décret n° 2007-382 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université Paris-Est »

Décret n° 2007-381 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne »

Décret n° 2007-380 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Aix-Marseille Université »

Décret n° 2007-379 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « UniverSud Paris »

Décret n° 2007-378 du 21 mars 2007 portant création de l'Institut des sciences et technologies de Paris (dénommé « ParisTech »)

## **Annexe 4 CONVENTION-CADRE DE PRÉFIGURATION DU PRES « UNIVERSITÉ EURO-MÉDITERRANÉENNE »**

Entre

l'Université de Corse Pasquale Paoli, représentée par le Président Antoine AIELLO,

l'Université de Gênes, représentée par le Président Gaetano BIGNARDI,

l'Université de Nice Sophia Antipolis, représentée par le Président Albert MAROUANI,

l'Université Pierre et Marie Curie, représentée par le Président Jean-Charles POMEROL,

l'Université du Sud Toulon-Var, représentée par le Président Laroussi OUESLATI,

l'Université de Turin, représentée par le Président Ezio PELIZZETTI

### **Préambule**

Les Universités des pays varois, azuréen, corse, l'Université Pierre et Marie Curie (liée à la Méditerranée par son « Observatoire Océanographique de Villefranche sur Mer »), et les universités de Gênes et de Turin s'inscrivent dans un environnement riche -ouvert sur les Alpes, l'Italie du Nord et les pays du Sud et Est de la Méditerranée. Ces Universités partagent une même vision universaliste, humaniste et de développement durable où se conjuguent culture, sciences et technologie. Ces établissements voisins nouent depuis de nombreuses années des collaborations et partenariats dans les domaines de la formation, de la recherche et de la documentation. Aujourd'hui, avec la mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, du renforcement de la coopération Euro-Méditerranéenne, les synergies entre ces Institutions doivent se renforcer, avec une forte dynamique transfrontalière.

Cette perspective élargit l'échelle des responsabilités des six Universités et les conduit à intensifier leur collaboration dans le cadre d'une politique concertée ayant pour objectif la constitution d'un Pôle de Recherche et d'enseignement supérieur associatif. Le PRES associatif ainsi constitué permettra d'offrir à ses étudiants une palette de formations et de parcours d'excellence (en particulier pluridisciplinaires) et à ses chercheurs des partenariats thématiques renforcés de recherche transdisciplinaires. L'accent mis sur les spécificités européennes et méditerranéennes du PRES, accentueront son rayonnement international et son attractivité. Son ancrage dans ses environnements locaux, régionaux, transfrontaliers et européens, sera ainsi renforcé. L'objectif principal du PRES UEM vise aussi à constituer à l'Est de la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur un pôle d'équilibre fort et lisible d'enseignement supérieur et de recherche, constitué de 180 000 étudiants et 12 500 enseignants-chercheurs et chercheurs, soit un ensemble d'enseignement supérieur et de recherche de premier plan bien identifiable au cœur de la Région européenne Alpes - Méditerranée. Ce PRES, dénommé « Université Euro-Méditerranéenne », a pour Établissements fondateurs les Universités sus-mentionnées qui pourront associer d'autres Établissements publics et privés régionaux et nationaux d'enseignement supérieur et de recherche, les grands organismes de recherche ainsi que des partenaires publics et privés.

La présente convention ne crée pas une entité juridique supérieure affectant les prérogatives et missions statutaires des Établissements, qui s'engagent à mutualiser leurs forces dans un exercice partagé de leurs compétences au service du plus grand nombre d'objectifs communs. Elle préfigure néanmoins la possibilité de création d'un outil juridique

plus avancée de type GECT avec les universités italiennes afin de faciliter et d'atteindre les objectifs de coopération territoriale européenne.

## **Chapitre 1. Organisation générale et portée de la collaboration**

### *1) Membres fondateurs, membres et membres associés*

Les membres fondateurs du PRES «UEM» sont les Universités de Corse, de Gênes, de Nice Sophia Antipolis, Pierre et Marie Curie, du Sud Toulon-Var et de Turin. Ils disposent ensemble de la majorité des voix au sein du conseil d'administration et leur unanimité est nécessaire à l'adoption de toute décision.

Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche qui partagent avec les membres fondateurs des objectifs communs en matière d'enseignement et / ou de recherche, et qui adhèrent aux objectifs du PRES, pourront devenir membres associés du PRES. Il s'agit en premier lieu par exemple des membres de PERSAN : organismes de recherche tels l'INRIA, l'INRA, le CNRS, l'OCA, l'OOV, l'INSERM, l'IRD, des écoles d'ingénieurs ou de commerce comme l'Ecole des Mines, EURECOM, le CERAM, l'EDHEC, le GET, des Grandes Écoles ou établissements d'enseignement supérieur français présents sur la Côte d'Azur, telles l'ENS Lyon, le CNAM, Sciences Po Paris, de l'Université et des partenaires scientifiques de Monaco, des partenaires scientifiques et institutionnels des régions ligurie et piémontaise, des universités d'Outre Mer. Les membres fondateurs et associés du PRES participent à la gouvernance.

D'autres institutions qui adhèrent aux objectifs du PRES pourront devenir membres affiliés du PRES. Les membres affiliés peuvent être les collectivités territoriales, les entreprises, les pôles de compétitivité, les représentants du monde économique et social, les associations. Ils participent aux délibérations de la gouvernance avec voix consultative. L'affiliation au PRES est soumise à l'accord préalable des membres fondateurs et associés. Elle donne lieu à la signature d'une convention d'affiliation.

### *2) Mode de fonctionnement*

Le PRES développe une gouvernance partagée, qui s'appuie sur une structure permanente et une démarche de projet :

Une représentation réciproque des universités fondatrices dans leurs conseils d'administration respectifs ;

Un directoire composé des Présidents des Universités fondatrices avec une Présidence du PRES tournante tous les deux ans.

Un Conseil d'Administration composé des membres fondateurs et associés qui a pour mission de préparer les projets du PRES. Il est constitué de représentants de chacune des institutions et se réunit au moins une fois par an alternativement à Corte, Nice, Paris, Toulon. Son président est le Président du PRES et ses vice-présidents, les Présidents des autres établissements fondateurs.

Un Conseil d'orientation stratégique qui a un rôle d'évaluation, de réflexion et de proposition sur les politiques générales partagées. Il est composé de personnalités scientifiques de renommée internationale indépendantes des Établissements membres. Il se réunit une fois par an.

### *3) Évolution*

La démarche du PRES est progressive ; elle doit permettre à ses membres d'en apprécier la dynamique et d'en développer les périmètres d'action au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le contenu de la présente convention-cadre est destiné à évoluer vers de nouveaux objectifs, et sur le plan juridique, vers la mise en place d'un GECT entre les Établissements français et italiens, en particulier Gênes et Turin.

La forte dynamique transfrontalière du PRES, constitue une perspective d'ouverture vers la création d'une grande région européenne cohérente de la formation et de la recherche permettant d'atteindre une population de 180 000 étudiants et plus de 12 500 chercheurs et enseignants-chercheurs. Le groupement européen de coopération territoriale permettra au PRES de démultiplier ses actions de recherche et de formation, par le biais notamment des financements européens et territoriaux.

#### *4) Moyens*

Les moyens affectés au fonctionnement du PRES sont :

- les contributions, ressources humaines et/ ou moyens matériels que chaque établissement membre destine à la réalisation des objectifs communs dans sa pleine et entière responsabilité d'employeur des personnels et de propriétaire du matériel et/ou des locaux mis à disposition
- les dotations attribuées dans le cadre d'actions spécifiques par l'État, les collectivités territoriales, les grands organismes de recherche, les entreprises, etc.

#### *5) Durée*

La présente convention-cadre prend effet pour chacun de ses membres à la date de la signature, et prendra fin au moment de la création du GECT.

#### *6) Retrait*

Tout établissement membre peut, sur décision de son instance délibérante, se retirer à l'expiration d'un exercice budgétaire, sous réserve qu'il ait notifié son intention par lettre avec accusé de réception adressée au Président en exercice du PRES quatre mois avant la fin de cet exercice.

## **Chapitre 2. Les domaines de la collaboration**

### **A. La Recherche**

Le PRES a pour objectif de favoriser l'association des laboratoires, par disciplines et dans l'interdisciplinarité, dans les champs scientifiques d'excellence, pour renforcer les convergences. Il s'agira également de soutenir les réseaux thématiques de recherche interdisciplinaire et de favoriser, à l'opposé, l'intégration des chercheurs isolés par un accueil de l'autre partie dans la mesure où il existe un laboratoire adaptée à la recherche effectuée. Enfin, des collaborations sur les politiques et les outils de valorisation de la recherche et de transfert amplifieront le dynamisme des membres en matière d'innovation.

#### *1) Une thématique interdisciplinaire prioritaire : l'environnement et le développement durable*

Le partenariat à l'échelle des structures fédératrices ou des laboratoires par discipline ou dans l'interdisciplinarité s'exprimera par un développement de projets scientifiques et de développement technologiques communs. Les membres du PRES organiseront la signature commune de la production scientifique sur les thématiques retenues, en particulier dans la thématique de l'environnement et du développement durable, de manière à impulser une

réelle dynamique interdisciplinaire qui permettra de ne pas réduire la problématique environnementale à son volet technique et de répondre pleinement à la demande sociale et aux enjeux environnementaux de notre société.

Les disciplines prioritaires sont :

- Sciences de la Planète et de l'Univers
- Sciences de la vie et de la santé
- Chimie
- Lettres, Langues, Civilisations euro méditerranéennes et comparées
- Mathématiques, physique, sciences de la complexité
- Sciences Humaines et sociales
- Économie, Droit, Systèmes politiques, Sciences de gestion

## *2) Les réseaux et les plateformes*

Le PRES a vocation à concentrer et à mutualiser des plateformes technologiques puissantes dans les domaines à fortes avancées technologiques et à fort potentiel de valorisation, notamment dans les domaines des biotechnologies, de la mer, des TIC, des technologies de l'observation et du calcul intensif, etc.

## *3) La valorisation de la recherche*

Le PRES « UEM » aura à cœur de développer des stratégies communes de valorisation de la recherche, qui seront notamment cohérentes avec les actions menées dans le cadre régional de « Valor-paca », et qui seront plus précisément centrées sur les pôles d'excellence communs. L'existence de l'incubateur PACA EST auquel participent déjà Nice et Toulon constitue un atout important dans la chaîne d'innovation du PRES, qui devra être élargi à l'ensemble de ses membres.

## *4) L'attractivité internationale*

Accueillir des chercheurs français européens et internationaux pour des colloques et des conférences constitue une nécessité vitale pour le rayonnement scientifique du PRES.

Il est proposé à cet effet de mettre en réseau les centres universitaires et scientifiques d'accueil de séjour des courtes et moyennes durées, ainsi que l'ensemble des moyens d'accueil pour les chercheurs.

Enfin, des évènementiels à forte visibilité autour de la thématique de l'environnement et développement durable pourront être organisés conjointement par les membres du PRES, sur le modèle du Symposium de l'eau à Cannes.

## **B. La formation**

Le PRES favorisera la coordination de l'offre de formation et la pluridisciplinarité dans les domaines suivants :

- Sciences de la Planète et de l'Univers
- Sciences de la vie et de la santé
- Chimie
- Lettres, Langues, Civilisations euro méditerranéennes et comparées
- Mathématiques, physique, sciences de la complexité
- Sciences Humaines et sociales
- Économie, Droit, Systèmes politiques, Sciences de gestion



En matière de politique de co-habilitation de diplômes, la création de masters communs dans les domaines précités sera encouragée, sous label commun en particulier dans le domaine de l'environnement et du développement durable, et de la santé.

Le PRES facilitera la coordination des activités des écoles doctorales, la création d'un collège doctoral international avec une gestion en commun des doctorats préparés dans les écoles doctorales des membres et délivrés au sceau de l'Université Euro- Méditerranéenne par les Établissements habilités, le suivi de l'insertion professionnelle des jeunes docteurs

### **C. Les politiques transversales de coopération**

#### *1) l'environnement et le développement durable*

Grâce à la présence exceptionnelle de chercheurs dans le secteur des sciences de la planète, de l'univers, de la vie, de l'environnement et de la biodiversité, également en économie du développement et des SHS, le PRES promeut une démarche active de développement durable au sein de l'ensemble de ses membres.

Il répond de manière mutualisée aux besoins de formation initiale et continue en matière de développement durable et d'environnement ou construit les offres adaptées à la demande sociale. Il développe les savoir faire, les méthodes et les techniques, il valorise les compétences et les résultats acquis. Grâce à sa dimension pluridisciplinaire, au lien entre formation et recherche, le PRES pourra servir de centre de ressources et d'expertises à destination des entreprises, des collectivités territoriales et du monde associatif. Sur le plan de la recherche, il a pour vocation de favoriser la réponse aux appels d'offre et la participation aux projets nationaux, européens et internationaux de recherche, de formation et d'expertise en matière d'enjeux environnementaux.

Au sein du territoire du PRES, sur la façade méditerranéenne de la France, de l'Italie et de Monaco, la concentration importante de parcs nationaux et régionaux alpins et marins, de fondations, d'observatoires et de conservatoires consacrés à la protection de l'environnement ; la situation de la Corse, île en plein cœur d'un sanctuaire marin partagé par les trois états, permettent d'envisager un partage efficace des ressources, des connaissances, et une mise en réseau des acteurs avec une forte visibilité scientifique et sociétale autour de l'eau, de la mer, de la bio diversité et de l'environnement durable.

#### *2) les relations méditerranéennes, européennes et internationales*

La priorité doit être donnée à l'intensification des échanges avec l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée et l'accueil d'étudiants avec un effort particulier sur l'apprentissage de l'italien, de l'anglais et de l'arabe en direction des étudiants mais aussi des enseignants et de l'ensemble des personnels des membres du PRES.

Le territoire du PRES se définit par son appartenance à la fois à l'Europe et au Bassin méditerranéen, par ses échanges avec le pourtour méditerranéen, par la qualité de ses partenariats en recherche et formation. Il prétend tenir une place centrale dans les relations entre l'Europe et les pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée. En s'affirmant comme un pôle de création et de valorisation des échanges universitaires euroméditerranéens, les membres du PRES trouveront une véritable dynamique de développement. Enfin, les membres du PRES viseront à harmoniser l'accueil et l'accompagnement de tous les étudiants et chercheurs étrangers dans le cadre de coopérations internationales renforcées et mutualisées.

Les programmes thématiques de recherche et de formation concernant les civilisations et sociétés euro méditerranéennes et comparées, ainsi que ceux favorisant



l'approfondissement des liens entre identités culturelles, patrimoine et tourisme, seront développés, dans l'esprit de la Déclaration de Barcelone.

### *3) les sciences de l'éducation et pédagogie.*

L'intégration des IUFM modifie la donne pour les universités. Un fort investissement dans les recherches pédagogiques, en particulier ayant trait à l'enseignement des sciences, permettant de répondre à la fois à l'affirmation d'une qualité exceptionnelle de nos formations et aux attentes internationales de formation de formateurs sera favorisé. A terme, la création d'un Institut Unique des sciences pédagogiques positionnera le PRES comme un lieu d'excellence et de référence internationale.

Par ailleurs, la modernisation et l'attractivité de l'offre de formation étant en partie conditionnées par l'usage innovant des TIC, le PRES favorisera les projets communs visant la création de ressources pédagogiques ou d'outils innovants autour de la culture et de la science.

### *4) La culture scientifique et technique*

Une mise en réseau des acteurs et des ressources de la culture scientifique sera favorisée à l'ensemble des membres du PRES concernés par des opérations de diffusion de la culture scientifique. La création commune d'un master de culture scientifique sera également proposée dans ce cadre. Les initiatives innovantes visant à informer un public de non-spécialistes des avancées de la recherche et de l'innovation qui façonnent chaque jour davantage notre environnement et notre société seront mieux partagées et renforcées à l'échelle des membres du PRES. Une attention particulière sera apportée à la thématique du développement durable et de la biodiversité, à l'éducation à l'environnement des jeunes publics, grâce à la mise en réseau des musées, aquariums, festivals, et la promotion des scénographies innovantes en la matière.

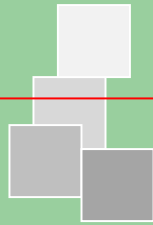
### *5) la communication et la promotion*

Le PRES a vocation à promouvoir la visibilité, l'attractivité internationale et l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers par des moyens et des outils mutualisés ; Le PRES veillera à harmoniser ses actions de promotion avec les stratégies de marketing territorial développées à l'international par les collectivités locales françaises et italiennes.

### *6) la relation à l'entreprise et à l'insertion professionnelle*

Le PRES aura vocation à augmenter les relations des membres fondateurs avec les pôles de compétitivité français, les districts industriels italiens, les chambres de commerce et d'industrie, le parascientifique et technologique de Sophia Antipolis.

Fait à Nice, le 28 mars 2008.



**CESR Champagne-Ardenne**

**Conseil Économique et Social Régional  
Champagne-Ardenne  
Hôtel de Région  
5 rue de Jéricho  
51037 Châlons-en-Champagne**

**Tél : 03 26 70 31 79**

**Fax : 03 26 21 69 76**

**Mail : [cesr@cr-champagne-ardenne.fr](mailto:cesr@cr-champagne-ardenne.fr)**

**Site Web : <http://www.cesr-champagne-ardenne.fr>**